

***L'ENTREE DE LA CROATIE DANS L'UNION EUROPEENNE***

***Quels apports mutuels ?***

**Mémoire de géopolitique**

**du chef d'escadron Yannick CARRÉ**

**dans le cadre du séminaire « Géopolitique de l'Europe et de ses frontières »**

**Directeur : M. Pierre VERLUISE**

**Mars 2006**

## FICHE DOCUMENTAIRE

1. L'entrée de la Croatie dans l'Union européenne, quels apports mutuels ?
2. 2006\_memoire\_geop\_Croatie-Union-européenne-apports-mutuels\_Carré
3. Chef d'escadron, armée de Terre, CARRÉ Yannick, France
4. 22 mars 2006
5. Division A – Groupe A1
6. Mémoire de géopolitique
7. La Croatie est un petit pays d'Europe, à la croisée des influences méditerranéenne, centre-européenne et balkanique et que l'histoire a placé de façon quasi continue sous domination étrangère. Ancienne république constitutive de la République socialiste fédérative de Yougoslavie (RSFY), indépendante depuis 1991, elle est candidate à l'Union européenne et espère la rejoindre en 2007, avec la Roumanie et la Bulgarie.  
En première approche, la Croatie pourrait être la principale gagnante de son adhésion, avec la consécration de ses revendications majeures. Une analyse plus approfondie montrerait en revanche qu'une réelle mutualité des apports pourrait s'établir. Chaque partie trouverait des avantages à la mesure de sa grandeur et de ses aspirations, mais au prix de certaines concessions.
8. Union européenne, élargissement, Croatie, ex-Yougoslavie, Balkans occidentaux.

## **L'entrée de la Croatie dans l'Union européenne, quels apports mutuels ?**

### **SOMMAIRE**

**PREMIERE PARTIE : DES L'INSTANT OU ELLE REJOINDRAIT L'UNION EUROPEENNE,  
LA CROATIE SERAIT LA PRINCIPALE GAGNANTE, AVEC DES GAINS AFFECTIFS  
CERTAINS.**

L'Union européenne devrait incorporer un pays aux performances modestes.

A l'inverse, la Croatie réaliserait ses aspirations profondes.

Et cette adhésion amènerait vraisemblablement de nouveaux défis pour l'Union européenne.

**SECONDE PARTIE : PLUS PROFONDEMENT, CHAQUE PARTIE Y VERRAIT DES  
AVANTAGES, ET AUSSI QUELQUES PROBABLES DECONVENUES.**

L'Union européenne contribuerait à renforcer la situation générale de la Croatie.

En retour, la Croatie pourrait participer positivement à la construction européenne.

Cependant, les deux parties devraient composer.

## INTRODUCTION.

La Croatie est un petit pays d'Europe, à la croisée des influences méditerranéenne, centre-européenne et balkanique et que l'histoire a placé de façon quasi continue sous domination étrangère. Ancienne république constitutive de la République socialiste fédérative de Yougoslavie (RSFY), elle s'est proclamée indépendante le 25 juin 1991. Cette sécession unilatérale, faisant suite à une dégradation de la situation économique et politique yougoslave<sup>1</sup>, lui a valu près de quatre ans de guerre, environ 15 à 20 000 morts et près de 700 000 personnes déplacées. Admise à l'Organisation des nations unies (ONU) le 22 mai 1992 puis au Conseil de l'Europe le 15 octobre 1996, la Croatie a déposé sa candidature à l'Union européenne en 2003 et a reçu le statut officiel de candidat lors du sommet de Bruxelles des 17 et 18 juin 2004. Après maintes tergiversations<sup>2</sup>, les négociations d'adhésion ont finalement débuté le 3 octobre 2005. La Croatie espère rejoindre l'Union en 2007, avec la Roumanie et la Bulgarie.

Dans l'hypothèse d'une adhésion effective, il apparaît intéressant d'étudier quels seraient les apports géopolitiques entre l'Union européenne d'une part et la Croatie d'autre part.

La très grande dissymétrie entre l'Union européenne et la Croatie, tant en superficie qu'en population<sup>3</sup>, en puissance économique, en rayonnement international, etc. rendrait illusoire toute comparaison absolue. Toutefois, la notion d'apports mutuels reste pertinente, comme le souligne M. Ivo Sanader, Premier ministre de la République de Croatie dans une allocution à la Maison de l'Europe à Paris le 15 novembre 2005 «[...] *la candidature croate à l'Union est mutuellement profitable et d'un intérêt réciproque. Non seulement les Croates, mais également les Français, tout comme l'ensemble de l'Union européenne, tireront avantage de l'appartenance de la Croatie à cette famille européenne commune*»<sup>4</sup>.

Nous montrerons qu'en première approche, la Croatie pourrait être la principale gagnante de son adhésion, avec la consécration de ses revendications majeures. Ceci constituera la première partie de cette étude. En revanche, une analyse plus approfondie, et ce sera la seconde partie, montrerait qu'une réelle mutualité des apports pourrait s'établir. Chaque partie trouverait des avantages à la mesure de sa grandeur et de ses aspirations, mais au prix de certaines concessions.

---

<sup>1</sup> Georges Castellan, Gabrijela Vidan, *La Croatie*. Paris ; Presse Universitaire de France (Que-sais-je ?), 1998, pp. 104 ss.

<sup>2</sup> Le retardement des négociations d'adhésion était dû au refus du procureur du tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), M<sup>me</sup> Del Ponte, de considérer la Croatie comme collaborant parfaitement avec le TPIY. L'argument majeur était l'absence d'effort convaincant des autorités croates pour retrouver et livrer le dernier inculpé, le général Ante Gotovina.

<sup>3</sup> Superficie 56542 km<sup>2</sup> - 1/10<sup>ème</sup> de la France - et 4 437 460 habitants au recensement de 2001 - 1/12<sup>ème</sup>.

<sup>4</sup> Ivo Sanader, *La Croatie européenne*, allocution prononcée à la Maison de l'Europe, Paris, 15.11.2005.

## **1. DES L'INSTANT OU ELLE REJOINDRAIT L'UNION EUROPEENNE, LA CROATIE SERAIT LA PRINCIPALE GAGNANTE, AVEC DES GAINS AFFECTIFS CERTAINS.**

Les bénéfices immédiats de l'entrée de la Croatie dans l'Union européenne iraient vraisemblablement à la Croatie elle-même. En effet, alors que l'Union devrait absorber un Etat aux performances plutôt en dessous de la moyenne européenne, la Croatie obtiendrait un gain identitaire certain. Son entrée s'accompagnerait aussi de défis nouveaux pour l'Union.

### **1.1. L'UNION EUROPEENNE DEVRAIT INCORPORER UN PAYS AUX PERFORMANCES MODESTES.**

L'entrée de la Croatie dans l'Union européenne n'aurait pas une grande incidence sur les performances globales de l'Union. Comme avec l'entrée des dix derniers nouveaux Etats-membres<sup>5</sup>, il y aurait mathématiquement une baisse sensible des performances de l'Union européenne dans les domaines démographiques et macroéconomiques. Par ailleurs, la venue de ce nouvel Etat-membre ne compliquerait pas un processus de prise de décision communautaire déjà dans l'impasse.

#### *1.1.1. Un faible impact en termes de population et de démographie<sup>6</sup>.*

La Croatie augmenterait de façon très modeste la population de l'Union européenne. Ainsi, avec 4 443 900 habitants selon les chiffres d'Eurostat pour l'année 2005<sup>7</sup>, cette augmentation serait de moins de un pour cent. Elle serait précisément soit de 0,97 % en considérant l'actuelle UE25<sup>8</sup>, soit de 0,92 % en prenant en compte l'actuelle UE25 augmentée de la Bulgarie et de la Roumanie, pays qui auront vraisemblablement adhéré en 2007 avant la Croatie.

Au-delà de ces données absolues, il faut prendre en compte les difficultés d'ordre démographique que connaît actuellement la Croatie. Le taux d'accroissement naturel de la population est négatif, avec un taux de natalité de 9 naissances pour 1000 habitants et un taux de mortalité de 12 décès pour 1000 habitants. L'indice synthétique de fécondité (ISF) est quant à lui de 1,3 enfant par femme en âge de procréer. Cette valeur est très en dessous du seuil permettant le renouvellement des générations, communément fixé à 2,1 enfants par femme. Il résulte donc globalement une diminution quantitative de la population de Croatie. La projection pour 2025, appuyée sur les tendances démographiques actuelles, la ramènerait à 4,3 millions d'habitants, soit une perte d'environ 150 000 personnes en vingt ans, soit l'équivalent de Rijeka, troisième ville du pays.

---

<sup>5</sup> Ont en effet rejoint l'Union européenne au 1<sup>er</sup> mai 2004 : l'Estonie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie, la Hongrie, la Slovénie, Chypre et Malte.

<sup>6</sup> Sauf indication particulière, les chiffres et les calculs présentés dans cette partie sont issus des données 2005 de l'Institut national des études démographiques (INED) [www.ined.fr](http://www.ined.fr).

<sup>7</sup> Source : <http://epp.eurostat.cec.eu.int/> données concernant le volume de population totale par pays, au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

<sup>8</sup> Union européenne à 25 membres.

Cependant, la relative homogénéité ethnique et religieuse de la population mettrait le pays à l'abri de tout déséquilibre interne<sup>9</sup>.

De plus, la bonne qualité de l'infrastructure sanitaire rend l'espérance de vie élevée en Croatie : 71 ans pour les hommes, 78 ans pour les femmes. Aussi, la population compte-t-elle une proportion grandissante de personnes âgées de 65 ans et plus : 16,3 % en 2003 contre 12,4 % en 2000. Il est toutefois à noter que cette proportion est comparable à celle de la France métropolitaine ou du Royaume Uni.

Cependant, trois aspects relatifs à l'impact de la démographie croate sur l'Union européenne sont à considérer.

Le premier est que ce problème démographique n'est aucunement spécifique à la Croatie. Il est le lot de la plupart des pays d'Europe centrale et orientale. Les difficultés de transition d'un système socialiste vers une économie de marché et leurs conséquences négatives sur le niveau de vie des gens créent entre autres un certain manque de confiance dans l'avenir. Cela se répercute donc en particulier sur la natalité. Ce problème avait déjà été mis en lumière par le dernier élargissement : aucun des dix pays n'ayant rejoint l'Union au 1<sup>er</sup> mai 2004 ne possédait un ISF supérieur à 1,5 enfant par femme et la moyenne était plutôt à 1,3. Plus largement, le problème de perte de population concerne aussi certains pays d'Europe occidentale : pour diverses raisons, le Portugal et l'Allemagne devraient ainsi perdre respectivement 200 000 et 500 000 habitants d'ici 2025.

Le deuxième aspect est que la Croatie n'est pas le plus mauvais élève, ni parmi les pays candidats à l'adhésion, ni parmi les nouveaux Etats membres. Ainsi, alors que la Roumanie et la Bulgarie ont des ISF semblables à celui de la Croatie, la Pologne, la Slovénie, la Slovaquie et la République tchèque en ont un plus faible encore : 1,2 enfant par femme.

Ces deux aspects, ajoutés à la formidable dissymétrie de population entre l'Union européenne et la Croatie – 460 millions d'habitants pour la première, 4,5 millions pour la seconde - font que l'impact du problème démographique de la seule Croatie sur l'Union européenne serait très faible, quasiment nul. En effet, un rapide calcul montre que l'accroissement estimé de la population entre 2005 et 2025 serait de 1,56% pour l'UE25 augmenté de la Bulgarie et la Roumanie et de 1,53% si on y ajoutait encore la Croatie.

L'adhésion de la Croatie augmenterait donc peu le volume de population totale de l'Union et ses soucis démographiques n'auraient pas de véritable influence à l'échelle communautaire. Il n'y aurait donc ni gain, ni perte significatifs à l'Union européenne en termes de population.

### *1.1.2. Un faible impact macroéconomique.*

De la même façon, la Croatie modifierait de façon peu significative la situation macroéconomique globale de l'Union européenne. La corruption serait toutefois un facteur inquiétant.

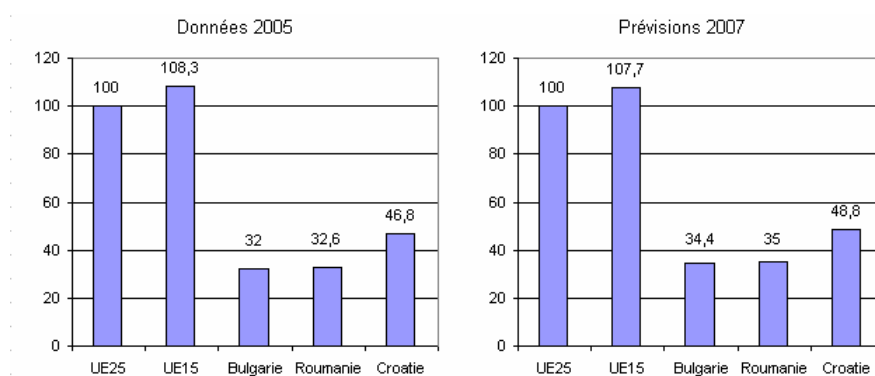
---

<sup>9</sup> Au recensement de 2001, la population de Croatie était répartie comme suit : Croates 89,63%, Serbes 4,55%, Bosniaques 0,47%, Italiens 0,44%, Hongrois 0,35%, Albanais 0,34%, Slovènes 0,3%, autres : 3,9%. Religions : catholiques 87,8%, orthodoxes 4,4%, musulmans 1,3%, protestants 0,4%, juifs 0,1%, autres 6,1%.

Avant son indépendance, la Croatie était la république yougoslave la plus riche derrière la Slovénie. Selon les estimations, elle participait à 25% du produit intérieur brut (PIB) à la fin de 1980<sup>10</sup>. Une raison en était l'absence de planification de l'économie socialiste croate, contrairement à celle des autres républiques. Au contraire, elle s'appuyait sur une certaine capacité d'autogestion des entreprises d'Etat, ce qui autorisait un relatif degré de concurrence. Il en a résulté une progression du PIB de plus de 6% sur les trois années consécutives qui ont suivies la fin des combats : 1995, 1996 et 1997. Le pays est ensuite entré en crise avec un point culminant au moment de la guerre du Kosovo en 1999 où son PIB est passé en négatif de 0,4%. Depuis cette époque, la croissance a repris, dépassant les 5% en 2002 pour stagner en 2005 autour de 3%. Les prévisions pour les années à venir sont assez prudentes et tournent autour de 4% par an en 2006 et 2007.

Concernant la richesse produite par habitant<sup>11</sup>, les données 2005 et les prévisions pour 2007 montrent les résultats suivants.

*PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat (SPA).*



Réalisation: Y. Carré  
 Source : [http://epp.eurostat.cec.eu.int/Tableaux/Situation économique générale/PIB par habitant en SPA](http://epp.eurostat.cec.eu.int/Tableaux/Situation_economique_generale/PIB_par_habitant_en_SPA)  
 consultation : 14.02.2006.

On constate que la Croatie possède un niveau de richesse en SPA par habitant légèrement inférieur à la moitié du niveau moyen de l'UE25 (indice 46,8 contre 100 en 2005). Ce niveau moyen est lui-même inférieur à celui des 15 membres présents avant le 1<sup>er</sup> mai 2004 (indice 100 contre 108,3 en 2005), ce qui confirme au passage que le dernier élargissement avait déjà appauvri l'Union. On remarque que le prochain élargissement à la Bulgarie et à la Roumanie va encore accentuer le phénomène puisque ces pays ont un niveau de richesse au tiers de celui de l'UE25.

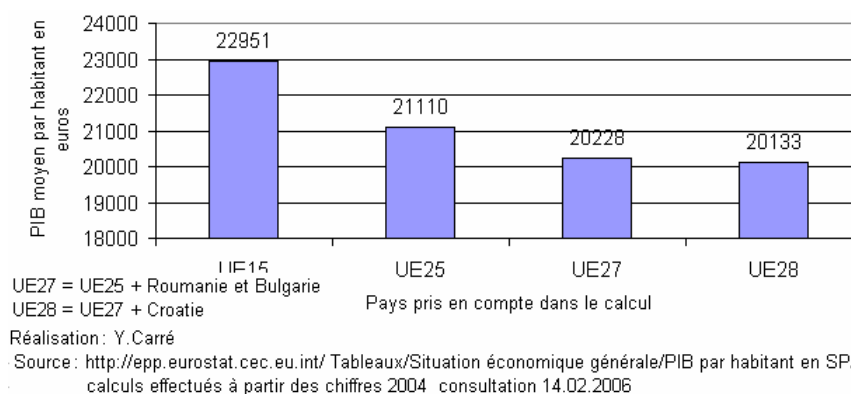
Ainsi, quand elle sera dans l'Union, en 2007 ou plus tard, la Croatie devrait contribuer mathématiquement à faire diminuer la richesse moyenne par habitant.

Si on cherche maintenant à quantifier l'impact exact de l'entrée de la Croatie sur le revenu moyen par habitant de l'Union européenne, les calculs effectués à partir des données économiques de l'année 2004 montrent les résultats suivants.

<sup>10</sup> Source : Encarta 2005.

<sup>11</sup> Ratio du PIB sur le nombre de population totale.

### Impact sur le PIB par habitant de l'entrée de la Croatie dans l'UE.

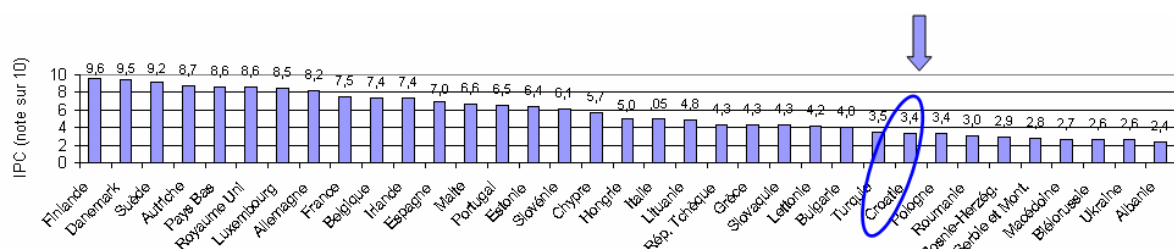


En considérant toujours que l'entrée de la Croatie aurait été précédée par celles de la Bulgarie et de la Roumanie, on constate que le PIB moyen par habitant de l'Union européenne perdrait 95 euros du fait de l'entrée de la Croatie, soit une perte de 0,47%. Cette valeur est toutefois assez faible quant on la compare à la perte due à l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie – 882 euros soit 4,18% - et surtout quant on la compare à l'impact de l'élargissement de 2004 : perte de 1841 euros soit 8,02 % !

L'entrée de la Croatie devrait donc faire baisser le niveau moyen de richesse par habitant de l'Union européenne, de façon sensible, mais bien moins que ne l'auront fait d'ici là l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie, et beaucoup moins que ne l'ont fait les dix pays entrés en 2004. Au-delà des qualités intrinsèques de l'économie croate, on retrouve ici, comme avec la population, l'effet induit par la très grande dissymétrie entre la Croatie et l'Union européenne. L'impact macroéconomique de l'entrée de la Croatie serait donc relativement négligeable.

En revanche, la Croatie connaît un fort niveau de corruption qui pourrait inquiéter les responsables européens. En effet, selon une étude menée par l'organisation non gouvernementale Transparency International, la Croatie se situerait en extrême queue de peloton des Etats-membres avec une note peu supérieure à 3 sur 10<sup>12</sup>.

### Indice de perceptions de la corruption (IPC) en Europe.



Réalisation : Y. Carré  
 Source : <http://www.transparency.org/cpi/2005/2005.10.18.cpi.fr.html/> consultation 17.02.2006  
 Pays (membres, candidats ou vocation Union européenne + Biélorussie et Ukraine)

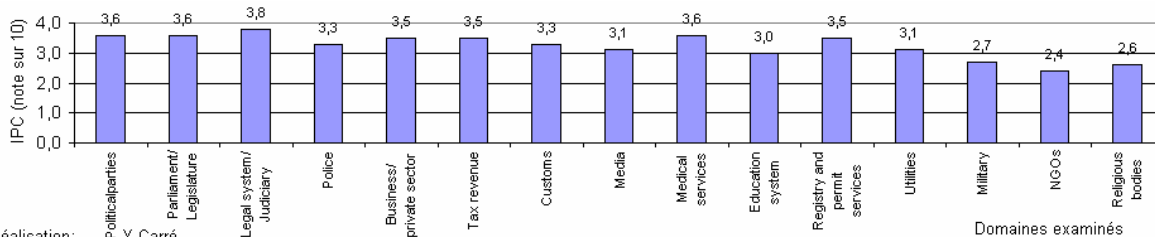
Parmi les pays déjà membres, la Croatie serait derrière les Etats baltes et devant la seule Pologne. Au sein du groupe des pays candidats, elle serait placée après la Bulgarie et la Turquie et devancerait toutefois la Roumanie et l'ex-république yougoslave de Macédoine. Elle resterait

<sup>12</sup> Dans l'échelle des valeurs de Transparency International, les notes vont de 0 (pays très corrompu) à 10 (pays de probité élevée).

cependant devant ses voisins du sud : Albanie, Serbie-Monténégro, Bosnie-Herzégovine ainsi que devant deux pays qui pourraient prétendre rejoindre l'Union : la Biélorussie et l'Ukraine.

Un examen plus détaillé montre que la corruption concernerait à niveau presque équivalent tous les domaines d'activité étudiés.

*Indice de perceptions de la corruption (IPC) en Croatie.*



Réalisation: Y. Carré

Source : Press release Political parties are most corrupt institution worldwide according to TI Global Corruption Barometer 2004.htm (communiqué de presse Transparency International du 9 décembre 2004).

Si la situation ne s'améliorerait pas de façon tangible avant l'adhésion, alors l'Union européenne finirait par en pâtir car le pays ne parviendrait pas à développer une véritable expansion, en dépit des sommes d'argent injectées dans son économie, tant en ce qui concerne les fonds structurels communautaires que les investissements privés.

### *1.1.3. Une voix de plus dans les prises de décision.*

L'arrivée d'un Etat-membre supplémentaire compliquerait le processus de prise de décision dans les institutions communautaires puisqu'il y ajouterait de nouveaux acteurs. Par ailleurs, les citoyens croates pourraient avoir proportionnellement plus de pouvoir que les citoyens de pays plus grands, grâce au système de pondération des voix adopté dans les institutions communautaires<sup>13</sup>.

Dans une déclaration adoptée par la Conférence intergouvernementale de Nice de décembre 2000, il a été fixé de nouvelles répartitions de sièges et de voix entre les Etats-membres<sup>14</sup> au sein des organismes institutionnels, dans le but d'anticiper les élargissements futurs. La Croatie n'étant pas encore candidate à cette date, elle n'a pas été prise en compte. Au vu de ce qui a été attribué à des pays de taille similaire, essayons toutefois d'estimer la représentation qu'elle pourrait recevoir au sein des principales institutions - Parlement européen, Conseil européen, Commission européenne.

Concernant le Parlement européen, le nombre de députés viendrait à augmenter. Possédant une population située quantitativement entre celle de l'Irlande et celle de la Finlande, la Croatie pourrait se voir attribuer 12 députés. Le traité de l'Union européenne prévoyait que le nombre maximal de député ne pourrait dépasser 750 membres. Comportant actuellement 732 membres, il pourrait donc s'élever à 744, la Bulgarie et la Roumanie étant déjà prises en compte dans les 732<sup>15</sup>.

Pour ce qui est de la pondération des voix au Conseil, une nouvelle analogie avec l'Irlande et la Finlande affecterait 7 voix au représentant du gouvernement croate.

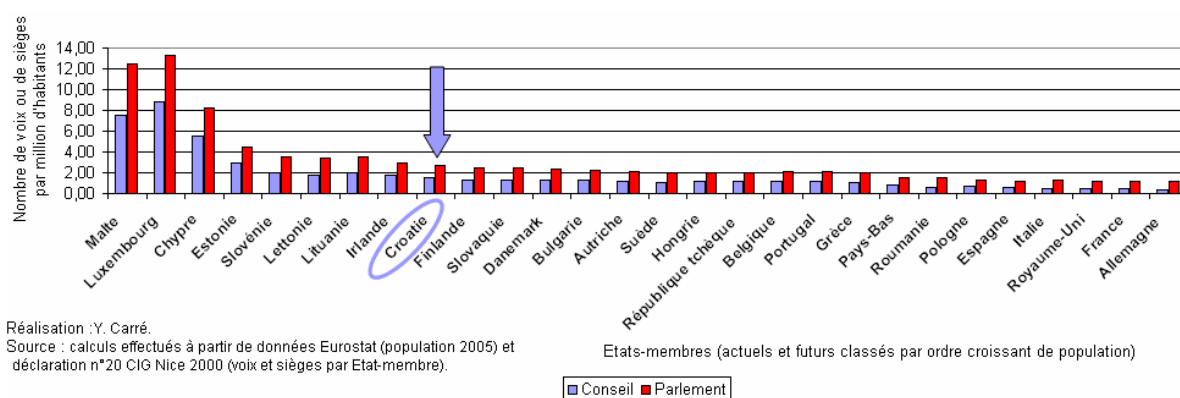
<sup>13</sup> Cette pondération, appliquée lorsqu'une répartition est basée au prorata de la population, est destinée à éviter que les petits pays soient « écrasés » par les grands.

<sup>14</sup> Déclaration n°20 relative à l'élargissement de l'Union européenne.

<sup>15</sup> En effet, aux élections législatives de 2004, ces deux pays ont élus des observateurs qui deviendront députés en titre lors de l'adhésion effective.

En ce qui concerne la Commission européenne, le traité de Nice prévoit que jusqu'à ce que l'Union atteigne 27 membres, chaque Etat-membre disposerait d'un commissaire. Au-delà de cette date, le nombre de commissaires serait inférieur au nombre de membres et les pays qui fourniraient les commissaires seraient désignés "sur les bases d'une rotation égalitaire"<sup>16</sup>. En toute logique, la Croatie devrait intégrer l'Union en même temps ou après la Bulgarie et la Roumanie, c'est-à-dire lorsque l'Union sera à 27 membres. Ce dispositif nouveau s'appliquerait donc et l'adhésion de la Croatie pourrait ne pas s'accompagner d'un commissaire supplémentaire. Ainsi, l'arrivée de la Croatie ne devrait pas compliquer le processus de prise de décision au niveau de la Commission. En revanche, grâce au système d'attribution des voix et des sièges, la Croatie posséderait une représentation très avantageuse dans les instances de décision communautaires, à l'instar de tous les pays peu peuplés. Ainsi la figure suivante indique le nombre de voix au Conseil et le nombre de députés au Parlement européen par million d'habitants dans chacun des pays membres actuels ou futurs (UE25, Bulgarie, Roumanie, Croatie).

*Représentation des citoyens des pays membres au Conseil et au Parlement européen.*



Il en ressort que la Croatie se situerait dans le premier tiers des pays les mieux représentés. Cet aspect mathématique de la représentativité des pays placerait donc la Croatie dans une position très favorable pour faire valoir les vues de sa population.

Ainsi, vu du côté de l'Union européenne, l'entrée de la Croatie aurait un impact sensible en ce qui concerne le niveau de corruption mais relativement neutre dans les domaines de la population, de l'économie et des capacités de prise de décision. Ce point correspond d'ailleurs au discours des autorités croates. Comme l'affirmait le Premier ministre Ivo Sanader en novembre 2005 à Paris " [... ] Autant dire que la Croatie ne représente pas pour l'Union un fardeau supplémentaire qui soit susceptible de réclamer des efforts additionnels. [... ] la Croatie constitue une réalité pratiquement sans incidence."<sup>17</sup>

En revanche, la Croatie engrangerait subitement des bénéfices considérables, eut égard à ses aspirations profondes.

<sup>16</sup> Traité de Nice, Protocole sur l'élargissement de l'Union européenne, Article 4.2.1.

<sup>17</sup> Ivo Sanader, *La Croatie européenne*, allocution prononcée à la Maison de l'Europe, Paris, 15.11.2005.

## 1.2. A L'INVERSE, LA CROATIE REALISERAIT SES ASPIRATIONS PROFONDES.

L'adhésion permettrait de réaliser instantanément plusieurs revendications majeures de la Croatie<sup>18</sup> : la sortie d'une balkanisation forcée, la reconnaissance d'une appartenance effective à l'Europe, des possibilités pour exprimer une identité sans crainte d'oppression et des gages de prospérité économique.

### 1.2.1. *La sortie des Balkans.*

L'adhésion à l'Union européenne concrétiserait la volonté de la Croatie de ne plus apparaître comme un Etat appartenant à la région dite des Balkans.

On a vu plus haut que la Croatie était l'une des républiques les plus riches de l'ex-Yougoslavie. Sur cette base, pour appuyer leurs critiques quant au manque de transparence et d'équité du pouvoir fédéral dans l'attribution des projets de développement, les nationalistes croates ont mis en avant la volonté de ne plus vouloir payer pour le développement du sud.

Cependant, une autre raison motive la volonté des Croates de rompre définitivement toute assimilation aux Balkans. Pour les Croates actuels, toute idée d'appartenance à cette région renvoie aux pires moments d'oppression du pays et à la négation de la spécificité de la nation croate. Cette spécificité, qui avait été préservée au travers des siècles malgré les longues périodes de domination étrangères<sup>19</sup> fut en effet fermement combattue à deux reprises au cours du XX<sup>ème</sup> siècle. La première fut la confiscation en 1918 par le Royaume de Serbie de la souveraineté du Royaume des Serbes, Croates et Slovènes, créé un an plus tôt sur la base de trois nations vivant sur les territoires des actuelles Slovénie et Croatie. Cette confiscation s'est très vite transformée en dictature aux mains du souverain serbe Pierre I<sup>er</sup>. La seconde fut la centralisation de la Yougoslavie fédérale par le pouvoir communiste de Tito à partir de 1945, au mépris des aspirations propres des nations constitutives et en déniait toute objectivité quant à leur résistance contre l'occupant nazi de 1941 à 1945<sup>20</sup>. Ainsi, évoquant l'histoire de la Croatie au XX<sup>ème</sup> siècle, le professeur Marc Gjidara n'hésite pas à parler de "*La Croatie dans l'étreinte balkanique*"<sup>21</sup>. Evoquant quant à elle l'ambiguïté de la délimitation de la zone géographique des Balkans, Emmanuelle Chaveneau-le Brun affirme que

---

<sup>18</sup> Cela m'a été inspiré par M. l'ambassadeur GM. CHENU, dans une lettre du 25 novembre 2005.

<sup>19</sup> La partie est de l'actuelle Croatie – la Slavonie – à été sous l'influence ottomane pendant une centaine d'année : de 1606 à 1699 ainsi qu'en 1718 et 1791. Sa partie la plus à l'ouest – l'Istrie – a été dominée par Venise pendant 300 ans : de 1420 à 1718. Enfin, le reste du pays a été sous domination austro-hongroise pendant 800 ans : de 1102 à 1918. N'oublions pas également la domination française sur les provinces Illyriennes – partie Nord-Ouest du pays - de 1799 à 1815.

<sup>20</sup> En effet, pour préserver l'équilibre politique au sein de la fédération, le pouvoir communiste s'est attaché à minimiser la participation croate à la résistance tout en accentuant sa collaboration avec l'occupant. A l'inverse, il a totalement masqué la collaboration serbe et mis en avant son esprit de résistance. Tout ceci est décrit par le professeur Marc Gjidara dans l'addendum du périodique *Transitions et Sociétés* n°8 de juin 2005.

<sup>21</sup> Marc Gjidara, *La Croatie : un jeune Etat pour une ancienne nation d'Europe*, addendum du périodique *Transitions et Sociétés* n°8, Paris ; Magna Europa, juin 2005, p 96.

“pour les Croates, une chose est claire, la Croatie n’appartient pas aux Balkans”<sup>22</sup>. Un dernier fait illustrant bien ce refus des Croates de s’associer à la péninsule balkanique est l’idée que la Croatie se fait de sa position géographique en Europe. A cet égard, la carte intitulée « *La Croatie en Europe* » du site Internet de l’ambassade de Croatie en France<sup>23</sup> est très évocatrice : elle couvre toute l’Europe occidentale et s’arrêtent immédiatement au nord du Danemark et à l’est de la Grèce, tronquant une partie de la Roumanie et de la Bulgarie et excluant la Turquie. Ainsi, la Croatie y figure presque au centre de l’Europe.

*Carte « La Croatie en Europe » du site Internet de l’ambassade de Croatie en France.*



Ainsi, alors que les autres ex-républiques yougoslaves – Bosnie-Herzégovine, Serbie-Monténégro, Macédoine - continueraient à se dépêtrer dans leurs difficultés politiques, économiques et ethniques, la Croatie leur tournerait le dos pour de bon, conformément à ses souhaits intimes. Cela se ferait aussi au grand dam de certains dirigeants européens qui espéraient la voir prendre la tête des pays de la région pour les amener aux standards en vue d’une adhésion groupée à l’Union européenne (Cf. § 2.2.3).

Cependant, ce détachement des Balkans acquis par l’adhésion effective à l’Union européenne ne serait qu’une impression partagée par les seuls Croates. Le restant des Européens – au moins les plus occidentaux - continueraient par habitude et ignorance à percevoir la Croatie comme un Etat de la zone balkanique. Il appartiendrait donc aux dirigeants Croates de continuer à œuvrer pour faire évoluer cette perception chez les populations des autres pays membres.

### *1.2.2. La reconnaissance de son appartenance à l’Europe.*

L’adhésion à l’Union européenne concrétiserait également, pour les Croates, un juste retour du pays dans le giron de l’Europe occidentale.

Ce lien, évident pour qui ne considère que la géographie générale du continent européen sans s’intéresser aux complexités de l’histoire des peuples qui le composent est en réalité d’une première importance pour les Croates. Ceux-ci considèrent en effet que leurs attaches sont historiquement occidentales. Ainsi, l’adhésion à l’Union européenne ne serait donc qu’un juste retour à la réalité de l’histoire. Le professeur Marc Gjidara affirme ainsi que “*Les retrouvailles*

---

<sup>22</sup> Emmanuelle Chaveneau-Le Brun. *La Croatie, nouvel Etat européen. Essai de géographie politique*. Mémoire en vue de l’obtention du doctorat en géographie, Université Paris IV Sorbonne, 2004, p 331.

<sup>23</sup> Source : [http://www.amb-croatie.fr/croatie/carte\\_rh.htm#6](http://www.amb-croatie.fr/croatie/carte_rh.htm#6) consultation janvier 2006.

*souhaitées par la Croatie se situent donc dans la logique de l'histoire nationale croate. Outre ces deux périodes brèves [allusion aux deux périodes de domination serbe au XX<sup>ème</sup> siècle] la Croatie a toujours appartenu à l'Europe occidentale.<sup>24</sup>” Un peu plus loin dans le texte il parle de “racines européennes occidentales plus que millénaires”.*

En premier lieu, les Croates considèrent qu'ils n'ont pas de lien traditionnel, culturel ou religieux avec les nations situées plus au sud-est dans la péninsule balkanique. En effet, les pays concernés – Albanie, Serbie, Bosnie, Macédoine, etc. - ont été historiquement sous la férule de l'ancien Empire Byzantin et en ont gardé nombre de traits culturels inconnus en Croatie<sup>25</sup>. Ensuite, le Grand Schisme de 1054 a éloigné ces régions du pouvoir catholique romain pour les mettre dans le camp de la religion orthodoxe. L'expansion de l'Empire ottoman les a ensuite placés sous influence musulmane turque.

A l'inverse, les Croates mettent en avant leurs liens historiques avec l'Europe orientale et méditerranéenne. Comme l'affirme le professeur Vlado Sakic, de l'Institut des sciences sociales Ivo Pilar de Zagreb : “*Les Croates considèrent que la Croatie appartient à l'Europe centrale et méditerranéenne. Par conséquent, le contexte politique, qui la place dans l'Europe du sud-est ou dans la partie occidentale des Balkans diverge considérablement de l'histoire croate, de son identité nationale, de ses aspirations*”<sup>26</sup>. Cette appartenance revendiquée à l'Europe centrale et méditerranéenne n'est pas seulement présente au fond des esprits, elle se retrouve dans le patrimoine commun. L'influence des Habsbourg, de Venise, de la Hongrie, de Napoléon, de l'Allemagne, de la Yougoslavie, etc. ont enrichi ce patrimoine croate d'œuvres et de vestiges baroques, classiques, Renaissance, etc. Les dialectes eux-mêmes portent encore des traces germaniques dans le zagrebois, italiennes en Istrie et en Dalmatie, etc.

Il faut noter que l'identité croate est une “*identité de frontière*”<sup>27</sup>. Hormis au XI<sup>ème</sup> siècle où ils ont pu constituer un Etat indépendant et souverain ainsi que depuis 1991, les Croates ont toujours été sous la férule d'une puissance étrangère. Aussi, la sauvegarde de leur identité<sup>28</sup> s'est toujours faite, avec une plus ou moins grande réussite, en réaction à une volonté étrangère de domination. De ce point de vue, la Croatie a toujours été à la périphérie de quelqu'un : cités italiennes, empire d'Autriche, royaume de Hongrie, empire napoléonien, empire Ottoman, empire austro-hongrois, royaume de Serbie, Allemagne nazie, Yougoslavie titiste. En particulier, les Croates sont très sensibles au souvenir de leur fonction de rempart de la Chrétienté face à aux pressions

---

<sup>24</sup> Marc Gjidara, *La Croatie : un jeune Etat pour une ancienne nation d'Europe*, addendum du périodique Transitions et Sociétés n°8, Paris ; Magna Europa, juin 2005, p 86.

<sup>25</sup> Icônes, alphabet cyrillique, etc.

<sup>26</sup> Vlado Sakic, *L'identité nationale croate à la veille des intégrations européennes*, périodique Transitions et Sociétés n°7, Paris ; Magna Europa, décembre 2004, p 44.

<sup>27</sup> Vlado Sakic, *L'identité nationale croate à la veille des intégrations européennes*, périodique Transitions et Sociétés n°7, Paris ; Magna Europa, décembre 2004, p 42.

<sup>28</sup> Principalement leur langue, leurs institutions, en particulier le *Sabor* (Parlement), etc.

expansionnistes musulmanes en direction de l'Europe centrale aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles<sup>29</sup>. Aussi, n'ayant aucun héritage de puissance centrale, les Croates actuels aspirent simplement à disposer d'eux-mêmes pour connaître la paix et la prospérité et écrire leur propre histoire.

### 1.2.3. Une nouvelle possibilité d'expression, enfin plus démocratique.

Petit pays sans grand lien historique avec d'autres parties du monde, hormis une diaspora importante estimée à près de deux millions de personnes, la Croatie doit s'appuyer sur un ensemble plus grand pour exister sur la scène internationale. Ce besoin n'est pas nouveau pour la Croatie. L'histoire fournit au moins trois exemples de cas où les Croates ont tenté d'instaurer un régime multinational où eux-mêmes auraient été une des parties constitutives<sup>30</sup>.

Le premier remonte à la veille de la Première Guerre mondiale. Alors qu'ils étaient sous la coupe de l'empire d'Autriche-Hongrie, certains Croates prônaient le regroupement des Slaves du sud de l'empire au sein d'un ensemble qui y aurait constitué une troisième entité autonome. Il s'agissait de la tendance "trialiste". Le projet n'a pas été mené à son terme pour cause de guerre mondiale.

La deuxième tentative des Croates pour constituer un ensemble multinational respectueux des aspirations de chacun a eu lieu en 1917. Profitant de l'affaiblissement de l'Autriche-Hongrie proche de l'explosion, des politiciens serbes, croates et slovènes de négocient avec Vienne la création d'un Etat fédéral yougoslave indépendant. Ce royaume des Serbes, Croates et Slovènes devait être une monarchie constitutionnelle, démocratique et parlementaire, prêt à se lier au royaume de Serbie. Hélas, c'était compter sans le roi de Serbie, Pierre 1<sup>er</sup>, qui a profité d'une situation encore instable pour annexer le nouvel Etat et constituer ainsi sous sa domination un ensemble fortement centralisé : le royaume de Yougoslavie.

La troisième contribution croate à l'édification d'un ensemble composite eut lieu à la Libération, en 1945. Ayant fourni l'essentiel des forces de la résistance contre l'occupant nazi, les communistes Croates ont favorisé l'émergence d'une Yougoslavie socialiste fédérale. Malheureusement pour eux cette fois encore, le pouvoir a très rapidement évolué vers un centralisme forcené, dominé par les Serbes et qui a tout fait pour faire disparaître le particularisme croate.

Aussi, avec l'adhésion à l'Union européenne, grand ensemble souple et non hégémonique, la Croatie aurait enfin la possibilité de s'intégrer de son plein gré dans un ensemble multinational où les domaines de responsabilité sont clairement partagés<sup>31</sup>, où la voix de chaque nation membre, voire de chaque citoyen, compte et où sa liberté d'expression est assurée<sup>32</sup>.

---

<sup>29</sup> Pour se défendre face à l'empire Ottoman, la monarchie autrichienne avait en effet constitué sur le territoire des Croates des « *confins militaires* », zones d'implantation de colons-soldats, principalement Croates et Serbes réfugiés de Bosnie. Ces hommes, en échange d'une terre, devaient être immédiatement disponibles pour repousser toute invasion. Georges Prévelakis, *Les Balkans, cultures et géopolitique*, Paris ; Nathan (Géographie d'aujourd'hui), 1994, p 56.

<sup>30</sup> Les trois cas présentés sont explicités dans l'article de Marc Gjidara, *La Croatie : un jeune Etat pour une ancienne nation d'Europe*, addendum du périodique Transitions et Sociétés n°8, Paris ; Magna Europa, juin 2005, p 96.

<sup>31</sup> Citons le principe de la subsidiarité, qui permet aux Etats membres de traiter ce qui est de leur compétence et de « passer » à Bruxelles ce qui ne l'est pas ou qui dépasse leur capacité.

<sup>32</sup> Cf. § 1.1.4.

Cependant, si les avantages immédiats pour la Croatie seraient certains, cette adhésion lèverait de nouveaux défis pour l'Union européenne.

### 1.3. ET CETTE ADHESION AMENERAIT VRAISEMBLABLEMENT DE NOUVEAUX DEFIS POUR L'UNION EUROPEENNE.

La Croatie serait le premier pays à entrer dans l'Union européenne accompagné d'un certain nombre de problèmes non résolus issus des guerres yougoslaves de 1991-1995 : des réfugiés n'ayant pas encore pu rentrer, quelques contentieux avec certains pays membres voisins et des citoyens inculpés devant un tribunal pénal international.

#### 1.3.1. *Le problème des réfugiés serbes.*

Actuellement, la Croatie est toujours confrontée au problème des citoyens de nationalité serbe ayant fuit le pays, principalement en 1995 lors de l'opération de reconquête des territoires confisqués par les forces soutenues par Belgrade. Ces personnes, dont le nombre communément admis était évalué à 280 000 s'étaient réfugiés soit en Serbie, soit en Bosnie-Herzégovine.

L'Union européenne a érigé la bonne gestion des minorités en condition *sine qua none* pour l'adhésion. Elle en a fait le quatrième des critères politiques de Copenhague. Aussi, pressé par Bruxelles, le pouvoir croate a mis en œuvre un certain nombre de mesures pour éviter toute discrimination à l'égard de ses citoyens non Croates. Mais le fait est qu'aujourd'hui, seuls 101 000 personnes d'origine serbe auraient demandé à revenir se réinstaller en Croatie.

Deux raisons principales ont été invoquées par Zagreb pour expliquer ce manque d'intérêt pour le retour. La première serait que la jeune génération aurait opté pour une installation définitive en Serbie ou dans la Republika Srpska de Bosnie-Herzégovine. La seconde serait qu'au vu du recensement de 1991, qui révélait qu'un tiers des chefs de famille d'origine serbe n'étaient pas nés en Croatie, un certain nombre de personnes plus âgées n'avaient pas de profonde attache en Croatie<sup>33</sup>.

Selon d'autres sources, les conditions de retour en Croatie seraient très difficiles pour les réfugiés serbes. Vivant principalement dans des camps, ces personnes n'auraient pas les ressources suffisantes pour s'offrir le voyage jusqu'à leur ancienne demeure. Ensuite, en dépit des mesures annoncées par le gouvernement croate, nombre de logements seraient soit détruits soit toujours occupés par des citoyens de nationalité croate. Ceux-ci auraient la priorité tant qu'ils n'auraient pas retrouvé un nouveau logement. Par ailleurs, les difficultés pour trouver un emploi en Croatie seraient insurmontables pour les réfugiés serbes qui feraient l'objet de vives discriminations. Enfin, le nombre de cas de violence physique à l'encontre de Serbes en Croatie serait en nette progression

---

<sup>33</sup> *Les minorités nationales en Croatie.* Site Internet de l'ambassade à Paris. <http://www.amb-croatie.fr/croatie/minorites.htm#7>

en 2005. Aussi, une étude du Centre pour la paix de Vukovar estimerait à 40% la proportion de Serbes envisageant de quitter la Croatie après l'avoir rejoint au cours des dix dernières années<sup>34</sup>.

Ainsi, le problème du retour des réfugiés serbes pourrait rester entier lors de l'entrée de la Croatie dans l'Union. Quelle sera alors leur attitude une fois que la Croatie aura adhéré ? Ceux qui sont encore hors de Croatie voudront-ils subitement profiter des bénéfices de l'adhésion : hausse prévisible du niveau de vie et perspective d'apaisement dans les rapports humains ? A l'inverse, ceux qui se sont réinstallés ne vont-ils pas vouloir quitter le pays pour la Serbie, grisés par la dynamique que ne manquera pas de causer sur ce pays l'entrée de la Croatie ? Ou bien tout simplement assistera-t-on à une stabilisation de la situation actuelle ?

### 1.3.2. Des contentieux entre voisins européens.

Bien que cherchant les règlements pacifiques, la Croatie pourrait intégrer l'Union avec un certain nombre de contentieux régionaux non résolus, en particulier avec la Slovénie, pays membre depuis le 1<sup>er</sup> mai 2004.

Les rapports actuels entre la Croatie et la Slovénie ne sont pas marqués par la plus grande chaleur, principalement à cause d'un litige maritime : la revendication de la Baie de Piran. Dans l'état actuel des tensions et au vu du récent passé conflictuel entre les deux pays – problème de délimitation de la frontière terrestre, contentieux au sujet de la centrale nucléaire commune de Krsko, affaire de la Ljubljanska Banka, etc. - il n'est pas certain que les deux pays parviennent à trouver un terrain d'entente de façon bilatérale.

Sans revenir sur les détails du litige<sup>35</sup>, celui-ci repose sur la délimitation de la frontière maritime entre les deux pays, dans une zone – l'extrême nord de la mer Adriatique - où la côte est très découpée. Possédant une étroite ouverture sur la mer, la Slovénie voit son accès aux eaux internationales coïncé entre les eaux territoriales italiennes et croates. Forte de son appartenance à l'Union européenne, la Slovénie met la pression sur Zagreb pour faire plier la Croatie en mettant en balance son soutien à l'adhésion de cette dernière<sup>36</sup>.

#### *Le contentieux croato-slovène au sujet de la baie de Piran.*



Source : Croatie-Slovénie, Zagreb réclame un arbitrage international. Actualité du 29.09.2004. Site internet de l'ambassade de Croatie en France.

<sup>34</sup> *Les réfugiés serbes de Croatie indifférents au procès de Gotovina*, Le courrier des Balkans, 20.06.2006.

<sup>35</sup> Laurent Hassid, *Baie de Piran : le litige frontalier*, périodique Transitions et Sociétés n°7, Paris ; Magma Europa, décembre 2004, p. 101.

<sup>36</sup> *Slovénie-Croatie, les frontières de l'UE dérapent dans l'Adriatique*, Le Courrier des Balkans, 09.01.2006.

Soucieuse de préserver son indépendance et ayant déjà assoupli sa position vis-à-vis de la Slovénie, la Croatie ne cédera pas infiniment aux revendications de son voisin du nord. Aussi, à moins que la communauté internationale – en l’occurrence l’Union européenne - ne soit amenée à trancher, le problème risque fort de ne pas être résolu avant l’entrée de la Croatie. Sa prolongation serait donc un souci pour le fonctionnement serein des relations intra-européennes dans cette région, avec deux pays voisins en opposition sur un sujet aussi essentiel que la frontière commune.

### *1.3.3. Un pays membre possédant des inculpés au Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie (TPIY).*

L’état d’avancement des travaux du TPIY laisse peu espérer un jugement de tous les inculpés de nationalité croate avant l’adhésion effective de la Croatie à l’Union européenne.

En effet, dans le cadre de la stratégie d’achèvement de ses travaux, le président du TPIY prévoit que dans le meilleur des cas, les procès pourraient être achevés en 2009<sup>37</sup>. Or, dans le dernier rapport annuel en date du 17 août 2005, 9 citoyens croates étaient en attente de jugement<sup>38</sup>, dont le général Ante Gotovina, alors en fuite<sup>39</sup>.

Avec l’entrée de la Croatie dans l’Union, ces personnes acquerraient automatiquement la citoyenneté européenne, en vertu des termes du traité de Nice. Le problème serait donc assez délicat à gérer pour l’Union européenne. En effet, pour la première fois de son histoire, elle posséderait des citoyens inculpés pour crime de guerre devant une juridiction internationale.

Au-delà du simple aspect de citoyens membres de l’Union appelés à comparaître devant un tribunal international, la Croatie pourrait se servir des inculpations portées pour tenter d’élargir le champ de recherche des responsabilités passées et mettre sur la table d’épineux dossiers. Il pourrait s’agir de sujets inopportuns pour l’Europe car susceptibles de ranimer les animosités avec un pays – la Serbie - devenu entretemps frontalier de l’Union. Il pourrait s’agir également de sujets tabous, comme par exemple les conséquences pour la Croatie du comportement de certains dirigeants européens au moment de proclamation de l’indépendance croate du 25 juin 1991. On sait, en effet, que les tergiversations par ces dirigeants étaient à l’origine de la demande de la Communauté européenne de sursoir de trois mois l’accès effectif à l’indépendance. Ce moratoire avait été aussitôt mis à profit par les milices sécessionnistes serbes et l’armée fédérale yougoslave. Les premières en avaient profité pour déclencher une vaste campagne de répressions, de massacres et de destructions à l’encontre de la population croate et de ses biens culturels. La seconde avait prétexté la nécessité de protection de la minorité serbe de Croatie pour envahir près d’un tiers du pays et ainsi soustraire la zone occupée de l’autorité de Zagreb. La responsabilité de l’Union européenne dans l’aggravation de la situation dans les Balkans dès 1991 est d’ailleurs assez bien

---

<sup>37</sup> Rapport du TPIY pour la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies du 13 juin 2005.

<sup>38</sup> *Rapport du tribunal international chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l’ex-Yougoslavie depuis 1991*, Nations Unies, Assemblée générale, Conseil de sécurité, 17.08.2005.

<sup>39</sup> Rappelons qu’il a été arrêté en Espagne en décembre 2005 et livré au TPIY.

admise aujourd'hui du côté européen. Ainsi, dans une allocution prononcée au cours du colloque intitulé « *L'Europe et les Balkans occidentaux* » ayant eu lieu à Paris le 14 mars 2005 sous l'égide de la fondation Robert Schumann, l'ancien ministre des affaires étrangères français Hervé de Charrette reconnaissait que *“le bilan de l'action de la Communauté européenne dans l'ex-Yougoslavie est pour le moins mitigé. [...] Ainsi, au début de l'éclatement yougoslave en 1991, l'Allemagne s'est résolument engagée en faveur de l'indépendance de la Slovénie et de la Croatie, tandis que la France et la Grande Bretagne s'attachaient à défendre l'intégrité de la fédération yougoslave. Cette division a eu des conséquences graves [...]”*<sup>40</sup>. Avançant des arguments plus précis, le professeur Marc Gjidara rappelle qu'une proposition de confédération yougoslave avait été proposée par Zagreb en 1990 mais rejetée par Paris et Londres. Pour illustrer également le manque de réalisme de certains dirigeants de l'époque, il évoque avec dérision l'idée émise en septembre 1991 par un conseiller du président français Mitterrand que la crise pouvait être résolue en donnant tout bonnement à la Serbie un accès à la mer Adriatique par un couloir traversant le territoire croate<sup>41</sup>.

A cette balance des gains examinée dans l'immédiat de l'adhésion et qui se révélerait globalement en faveur de la Croatie suivrait une situation plus équilibrée à plus longue échéance.

---

<sup>40</sup> *L'Europe et les Balkans occidentaux*, actes du colloque du 14.03.2005, Paris, Fondation Robert Schumann, p. 36.

<sup>41</sup> *idem*, p. 39.

## 2. PLUS PROFONDEMENT, CHAQUE PARTIE Y VERRAIT DES AVANTAGES, ET AUSSI QUELQUES PROBABLES DECONVENUES.

Au-delà des effets immédiats décrits précédemment, l'entrée de la Croatie dans l'Union européenne pourrait être source d'autres avantages pour les deux parties. Si l'adhésion à l'Union conforterait assurément la situation des Croates, en retour, la Croatie pourrait apporter certains éléments positifs à la construction européenne. En contrepartie, chacun devrait accepter un certain nombre de contraintes spécifiques.

### 2.1. L'UNION EUROPEENNE CONTRIBUERAIT A RENFORCER LA SITUATION GENERALE DE LA CROATIE.

L'Union européenne apporterait à la Croatie une certaine assurance pour une paix durable, des possibilités pour accélérer le rattrapage du niveau de vie moyen des autres citoyens de l'Union et peut-être de quoi atténuer certaines inégalités internes.

#### 2.1.1. *Une assurance pour une paix durable.*

En rejoignant l'Union européenne, la Croatie éloignerait vraisemblablement toute perspective de nouveau conflit sur son sol.

Après des siècles de domination étrangère et une guerre d'indépendance qui a dévasté une grande partie du pays, un des plus ardents désirs des Croates est de vivre désormais en paix et d'assurer eux-mêmes leurs destinées<sup>42</sup>. Pour cela, l'adhésion à l'Union européenne apparaîtrait pour eux comme un garant de tranquillité et de prospérité. En effet, il ne leur a pas échappé que depuis les origines du projet européen, aucun de ses Etats-membres n'a plus connu de situation de guerre sur son territoire<sup>43</sup>. Comme le rappelle le Premier ministre croate lors de sa venue à Paris en novembre 2005, *“Nous ne pouvons oublier que l'Union européenne est avant tout un projet pacifique [...] C'est un projet de vie en commun et en paix, un projet amorcé et encouragé par les terribles expériences des guerres européennes. [...] Soixante années de paix et de prospérité est plus que satisfaisant<sup>44</sup>”*. Il est indéniable que les mécanismes de fonctionnement de l'Union européenne favorisent l'établissement de relations pacifiques entre Etats-membres. Les institutions communautaires – Conseil européen, Parlement, ... - offrent des cadres démocratiques et quasi permanents de discussion et d'échanges d'idées. Les transferts de souveraineté des Etats-membres vers l'Union font que chaque Etat n'est plus seul acteur de ses destinées mais doit composer avec les vues des autres. Sur le plan militaire, les organes créés dans le domaine de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) – état-major de l'Union européenne (EMUE), comité

---

<sup>42</sup> Ce point m'a été inspiré par M. l'ambassadeur GM. CHENU, dans une lettre du 25 novembre 2005.

<sup>43</sup> Si on exclut toutefois du cas de situation de guerre les événements passés en Irlande du Nord et tous les actes terroristes perpétrés en Allemagne, en Angleterre, en France, en Espagne, etc.

<sup>44</sup> Ivo Sanader, *La Croatie européenne*, allocution prononcée à la Maison de l'Europe, Paris, 15.11.2005.

de planification stratégique (COPS), etc. – favorisent également les échanges de points de vue au plus haut niveau. La dynamique opérationnelle dans le cadre des exercices communs et des opérations extérieures<sup>45</sup> permet quant à elle à des armées différentes, parfois ennemies par le passé de mieux se connaître, de travailler ensemble, etc. Tout ceci constitue bien évidemment un ciment pour la paix entre les pays membres de l'Union.

Cependant, l'Union européenne n'est pas la seule institution à apporter des gages de sécurité aux Croates. Comme la plupart des citoyens d'Europe, ces derniers considèrent en effet qu'une adhésion à l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) constitue encore leur meilleur atout de sauvegarde. A cet effet, la Croatie adhère au Partenariat pour la Paix et se situe au niveau le plus élevé des stades de pré-adhésion à l'OTAN<sup>46</sup>.

### 2.1.2. *De quoi accélérer le rattrapage du niveau de vie occidental.*

Comme tous les pays de l'Europe de l'Est et appartenant de surcroît à la région dite « des Balkans occidentaux », la Croatie aura bénéficié avant son adhésion d'un ensemble de programmes d'aides financières destinées à créer les conditions d'évolution vers les standards européens. Après son entrée dans l'Union, en tant qu'Etat-membre cette fois, la Croatie continuerait à recevoir des aides d'origine communautaire et des investissements privés. Possédant au départ une assez bonne situation économique, elle devrait pouvoir assez rapidement s'élever parmi les meilleurs sur le plan de la situation économique.

L'Union européenne constitue un pôle d'attraction par sa stabilité et sa prospérité économique, c'est une évidence. Nul œil attentif n'ignore que le niveau de vie au sein de la Communauté économique européenne devenue Union européenne a progressé de près de 60% entre 1970 et 1990, soit en moyenne 2,5 % par an. Certains petits pays ont particulièrement profité de leur adhésion et de la solidarité communautaire exprimée au travers des fonds structurels. Ainsi, le PIB par habitant de l'Irlande<sup>47</sup> est passée de 40% de celui de la moyenne de l'Union en 1973, année de son adhésion, à près de 138 % en 2005<sup>48</sup>. Il est donc indéniable que le niveau de vie des Etats membres s'est élevé depuis leur entrée dans l'Union européenne. En tant que voisin oriental et méditerranéen, la Croatie n'échappe pas à la tentation de vouloir rejoindre l'Union pour ce motif. C'est d'ailleurs une volonté de l'Union que de favoriser l'émergence d'une stratégie de développement structurel et économique dans les Balkans occidentaux<sup>49</sup>. Après avoir défini un cadre juridique – les Accords d'association et de stabilité (ASA)<sup>50</sup> - l'Union s'est créée un instrument de coopération – le Programme d'assistance à la reconstruction, au développement et à

---

<sup>45</sup> Opérations *Althéa* en Bosnie, *Artémis* en République démocratique du Congo, *Concordia* en ex-république yougoslave de Macédoine.

<sup>46</sup> Membership action plan number 3 (MAP3).

<sup>47</sup> Avec 70 000 km<sup>2</sup> et 4,1 millions d'habitants, l'Irlande présente certaines similitudes avec la Croatie.

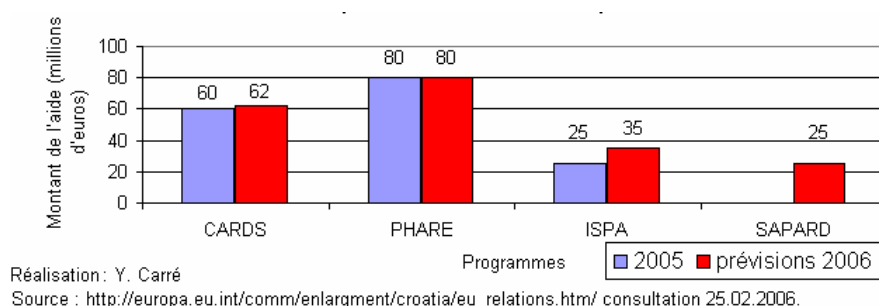
<sup>48</sup> Source : <http://epp.eurostat.ec.eu.int/> Tableaux / Situation économique générale / PIB par habitant en SPA / données 2005.

<sup>49</sup> Jean-François Drevet, *L'élargissement de l'union européenne, jusqu'où ?* Paris ; L'Harmattan, 2004, p 285.

<sup>50</sup> La Croatie avait été le deuxième pays à signer cet accord, le 29 octobre 2001.

la stabilisation (CARDS). Sans que cela soit donc spécifique au cas de la Croatie, l'Union européenne investit des sommes importantes pour préparer les pays candidats à s'élever au niveau des pays membres. Ainsi, en tant que pays candidat, la Croatie bénéficie de trois programmes financiers : PHARE pour le renforcement des capacités administrative et institutionnelle et le financement des investissements, ISPA pour l'environnement et les infrastructures de transport et enfin dès 2006 SAPARD pour l'agriculture et le développement rural. Elle reste également éligible pour le programme CARDS déjà mentionné. Les montants pour 2006 sont globalement en augmentation par rapport à ceux de 2005 grâce à ISPA et SAPARD. Dans le cadre de CARDS pour la Croatie, un certain nombre de priorités ont été fixées par la Commission européenne et avalisées par Zagreb. Parmi elles figurent le retour des réfugiés, la reconstruction, la réforme du système judiciaire, la lutte contre le crime organisé, etc.

### *Les aides de préadhésion de l'Union européenne à la Croatie.*



Quand elle appartiendra à l'Union, la Croatie continuerait très probablement à bénéficier d'apports financiers : fonds structurels et fonds de cohésion européens, investissements d'entreprises étrangères, etc.<sup>51</sup>. Par ailleurs, la dynamique du développement ayant été lancée bien avant l'adhésion, il est permis de croire que le fonctionnement général du pays, tant dans les institutions que dans les organismes privés, et le niveau de vie des citoyens puisse atteindre des niveaux parfaitement comparables avec les plus développés des actuels Etats-membres.

Toutefois, la comparaison avec la situation de l'Irlande, déjà mentionnée, ne doit pas faire illusion. Si certaines données sont semblables – superficie, nombre de population – la Croatie possède quelques traits spécifiques paralysants : une indéniable lourdeur administrative héritée du système socialiste, un système judiciaire largement perfectible et peut-être aussi une mentalité de ses habitants plus attachée que d'autres à la valeur du passé, à l'instar d'autres pays de cette région d'Europe.

#### *2.1.3. De quoi atténuer les disparités internes.*

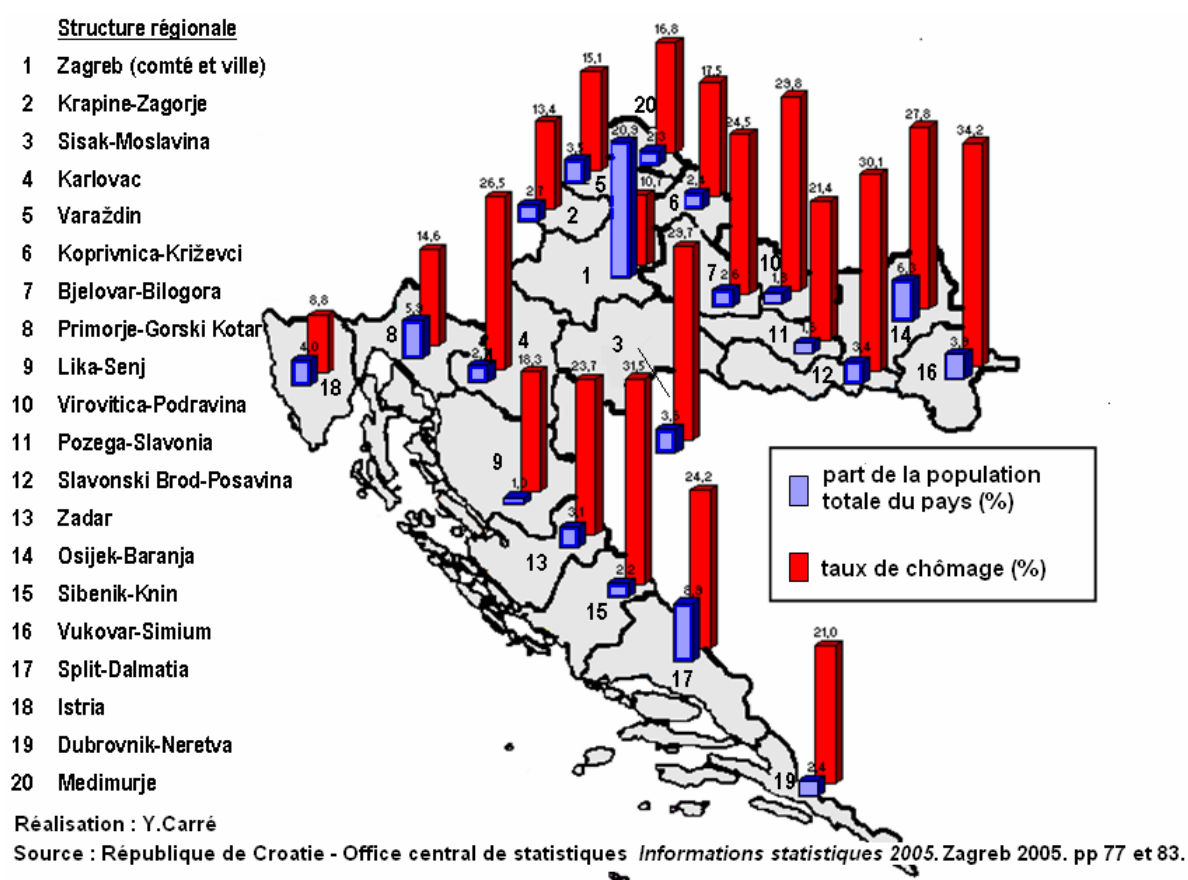
Alors que la Croatie souffre de réelles disparités entre ses « comtés », l'Union européenne possède les moyens de mettre des financements à la disposition de ses régions défavorisées dans le but de soutenir leurs projets de développement.

A l'instar de la France, la Croatie possède un système très centralisé. Aussi, sa capitale, Zagreb, concentre la majeure partie des institutions et de l'activité économique du pays – à l'exception du

<sup>51</sup> Ces aides font l'objet de planifications sur sept ans. Actuellement, on se situe dans la période 2000-2006.

tourisme qui reste l'apanage de la côte adriatique. Les régions périphériques telles que la Slavonie – région agricole située au nord-est - et l'arrière côte adriatique – zone montagneuse du sud-ouest – sont les plus défavorisées. Le cas de la Slavonie est encore aggravé par le fait que cette région, qui a connu les principales dévastations de la guerre de 1992-1995, n'est pas encore totalement déminée<sup>52</sup>. A titre d'illustration de ce phénomène de déséquilibre, une rapide étude sur la population montre que le comté et la ville de Zagreb abritent un peu plus de vingt pour cent de la population du pays alors que les 19 autres provinces, pourtant de superficies équivalentes, dépassent rarement les quatre pour cent chacun. A l'inverse, le chômage dans ces comtés sous-peuplés approche les 25 pour cent de la population active alors qu'il n'est que de dix pour cent dans la région capitale. Le seul comté qui échappe à cette observation est celui de l'Istrie, à l'extrême nord-ouest du pays (région n°18).

*Disparités régionales (population et chômage) en Croatie en 2005.*



De telles disparités se vérifient également au travers des structures d'enseignement – un tiers des étudiants du pays le sont autour de Zagreb – de l'infrastructure industrielle, etc.<sup>53</sup>. Certains comtés provinciaux parviennent toutefois à sortir quelque peu du lot. C'est le cas de l'Istrie (n°18), de Primorje (n°8), de Split (n°17).

<sup>52</sup> L'objectif des pouvoirs publics croates est que le déminage soit terminé avant 2010. Source : <http://www.icrc.org/Web/fre/sitefre0.nsf/html/croatia-mines-300905/>

<sup>53</sup> Dans son avis sur la demande d'adhésion en date du 20 avril 2004, la Commission européenne reconnaissait cette forte amplitude entre les comtés et Zagreb, tant en valeurs absolues qu'en ratios par habitants.

Pour remédier à de telles disparités internes au sein de ses Etats-membres, l'Union européenne a développé tout un ensemble d'outils destinés, dans le cadre de sa politique régionale et de cohésion, à financer des projets locaux ou transfrontaliers<sup>54</sup>. Les fonds structurels et les fonds de cohésion déjà évoqués dans le chapitre précédent visent justement à réduire les inégalités de développement entre les régions et entre les pays membres. D'un montant respectif de 195 et 18 milliards d'euros pour la période 2000-2006, ils sont destinés à financer les actions structurelles de développement économique et social. Leur montant total pourrait s'élever à plus de 300 milliards pour la période 2007-2013<sup>55</sup>. L'intérêt de ces financements est de pouvoir épauler des régions ne possédant pas ou ayant perdu la primauté économique au sein de leur Etat d'appartenance.

En adhérant à l'Union européenne au cours de la prochaine période, la Croatie pourrait ainsi profiter de ces subsides et voir baisser progressivement les écarts de performances entre ses comtés.

Cependant, la Croatie n'entend pas être uniquement un bénéficiaire de son adhésion à l'Union européenne.

## 2.2. EN RETOUR, LA CROATIE POURRAIT PARTICIPER POSITIVEMENT A LA CONSTRUCTION EUROPEENNE.

Malgré sa petite taille, la Croatie serait en mesure d'apporter quelques gains sensibles à l'Union européenne : des éléments de puissance non négligeables, un système politique stable et une économie déjà bien intégrée et enfin une capacité à catalyser la stabilité dans une région au passé tourmenté.

### 2.2.1. *L'apport d'éléments de puissances.*

En rejoignant l'Union européenne, la Croatie apporterait avec elle quelques éléments qui ajouteraient à la puissance globale de l'Union.

En premier lieu, l'apport du territoire croate contribuerait à diminuer sensiblement l'espace géographique séparant le bloc principal de l'Union de l'ensemble Grèce-Chypre. Ce point ravirait sans doute les tenants d'une Europe puissance, même si l'Union n'a jamais exprimé la volonté de combler ses lacunes spatiales en général. Cependant, inclure les pays des Balkans dans l'Union pourrait bien être la meilleure façon de stabiliser définitivement cette région<sup>56</sup>. Si l'espace

---

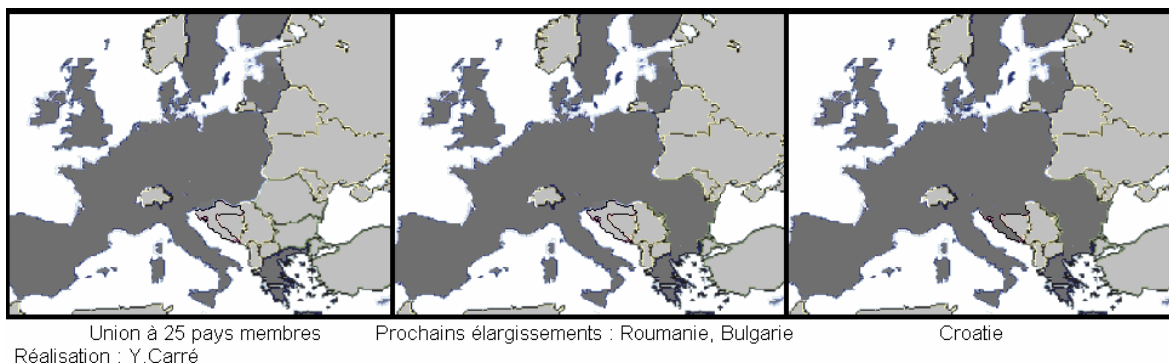
<sup>54</sup> Au titre de la politique européenne de voisinage (PEV), la Croatie participe déjà à des programmes en liaison avec la Slovénie et la Hongrie.

<sup>55</sup> Ces fonds et leurs conditions d'attribution sont décrits dans l'ouvrage de Pascal Boniface et de Bastien Nivet, *Petit dico européen*, Paris ; Presses universitaires de France (Major), 2002, pp 61 et 62.

<sup>56</sup> Michel Roux, *Avec ou sans les Balkans*, p 128 in *Attention Europe*, Outre-terre n°7, revue française de géopolitique. Eres, 2004. L'auteur rappelle que l'Europe possède des lacunes spatiales qui ne posent pas de problème – Norvège, Suisse – mais que dans le cas des Balkans occidentaux dont certains pays ne sont pas encore stabilisés, un tel vide serait plutôt de nature à générer des troubles majeurs.

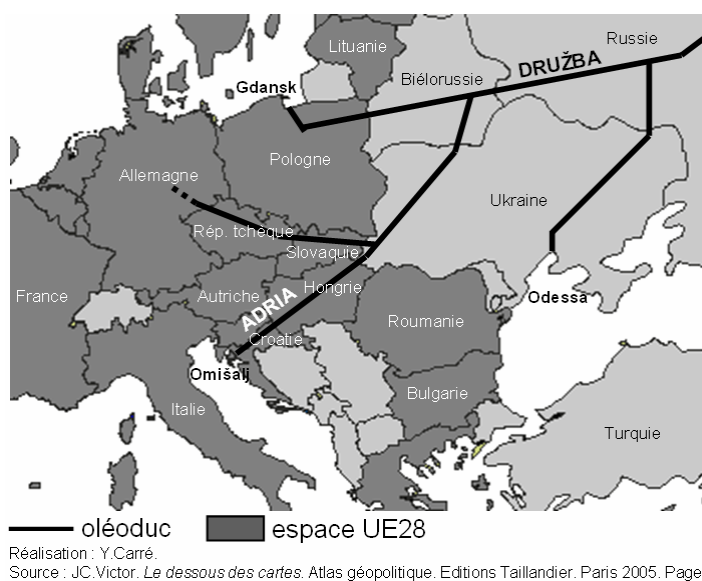
géographique évoqué serait déjà bien comblé par l'entrée en 2007 de la Roumanie et de la Bulgarie, la Croatie apporterait autre chose. Avec sa longue façade adriatique – près de 550 km de long entre le nord de l'Istrie et la pointe sud de la Dalmatie – la Croatie amènerait à l'Union quelques 50% des ressources de la mer Adriatique. Celle-ci serait ainsi presque totalement entourée par des pays de l'Union. Cette mer, qui s'enfonce jusqu'au cœur de l'Europe – le « ventre mou » considéraient les Alliés de 1939-1945 - deviendrait ainsi quasiment un lac intérieur de l'Union européenne, avec tous les avantages que cela procurerait en termes d'exploitation économique, de sécurité, etc.

*Comblement de l'espace géographique au sein de l'Union européenne.*



En deuxième lieu, l'intégration du territoire croate permettrait d'avoir un point d'arrivée supplémentaire dans l'Union européenne pour le pétrole russe. En effet, la Croatie possède un terminal pétrolier sur la côte adriatique – Omisalj – recevant l'or noir russe depuis la région de Samara en Sibérie via la branche sud de l'oléoduc « Družba<sup>57</sup> », lui-même relié depuis 2002 à l'oléoduc « Adria ».

*Arrivée de pétrole russe dans l'Union européenne via l'oléoduc Adria et la Croatie.*



<sup>57</sup> « Association ».

En troisième lieu, avec la Croatie l'Union gagnerait un pays légaliste<sup>58</sup>. Une des caractéristiques majeures des Croates est qu'ils ont toujours su, au cours de leur histoire, conserver des institutions démocratiques, en particulier leur Parlement, le « *Sabor*<sup>59</sup> ». Cela leur a permis, au fil des siècles et des dominations étrangères, de toujours s'exprimer dans la légalité vis-à-vis de leur puissance tutélaire du moment, que ceux-ci soient Hongrois, Autrichiens, Français, Serbes, etc. Ils ont ainsi pu sauvegarder l'essentiel de leur culture, en particulier leur langue, malgré les volontés extérieures répétées d'effacement. Leur indépendance même vis-à-vis du pouvoir yougoslave de Belgrade en 1991 s'est faite dans la légalité. Le président Tujman, artisan de l'indépendance, a d'abord été élu à la présidence de la république socialiste de Croatie en mai 1990. L'option indépendantiste a ensuite été évoquée dans la nouvelle Constitution de septembre de la même année. Le Parlement croate ne proclame l'indépendance qu'en juin 1991, suite au résultat favorable à 94% du référendum populaire du mois de mai. Les dirigeants croates acceptent d'attendre trois mois pour mettre en œuvre leur indépendance, suite à la demande en ce sens de la communauté européenne. Celle-ci était motivée par les réactions violentes des milices de la communauté serbe de Croatie épaulée par l'armée fédérale yougoslave. On a vu que ce délai avait justement été mis à profit par ces milices pour multiplier leurs exactions (Cf. § 1.3.1). L'intention de reconnaître la Croatie indépendante fut publiquement annoncée par l'Allemagne le 19 décembre 1991. Le Vatican la reconnaît le 13 janvier 1992, la Communauté européenne le 15, les Etats-Unis le 7 avril, enfin l'ONU le 22 mai en l'admettant en son sein<sup>60</sup>.

En quatrième lieu, l'Union incorporerait un pays non inféodé à une quelconque puissance extérieure. Si la Croatie fait plutôt partie de la sphère germanique de l'Union<sup>61</sup>, en revanche elle n'est pas partie liée avec les Etats-Unis. Même si elle leur est pleinement reconnaissante pour leur action en faveur de la paix en ex-Yougoslavie en 1995 – accords de Dayton - elle s'est rangée avec la France et l'Allemagne dans le camp des pays opposés à l'intervention militaire en Irak en mars 2003, principalement pour des motifs moraux. Pour elle, une opération sans mandat de l'ONU ne possède pas de légitimité<sup>62</sup>. Enfin, la Croatie a refusé d'accorder aux citoyens américains l'immunité vis-à-vis de la Cour pénale internationale. Cela lui a d'ailleurs valu de perdre la somme de 5,9 millions de dollars d'aide économique américaine. Pour clore ce point, rappelons que la nation croate avait fait naître Tito, lequel s'était illustré sur la scène internationale comme un des leaders du mouvement des pays non alignés, dans les années 1950.

---

<sup>58</sup> Ce point m'a été inspiré par M. l'ambassadeur GM. CHENU, dans une lettre du 25 novembre 2005.

<sup>59</sup> Institution créée en 1273.

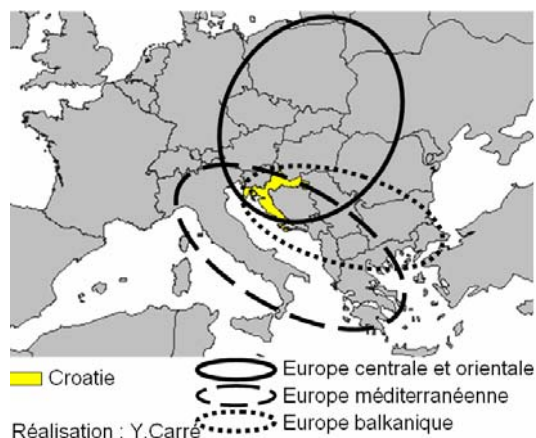
<sup>60</sup> Marc Gjidara, *La Croatie : un jeune Etat pour une ancienne nation d'Europe*, addendum du périodique Transitions et Sociétés n° 8, Paris ; Magna Europa, juin 2005, p 116.

<sup>61</sup> En plus de l'appui de l'Allemagne à l'indépendance, évoqué plus haut, rappelons que les liens historiques des Croates avec l'Autriche sont réels et qu'enfin cette dernière a apporté en septembre 2005 un fort soutien à Zagreb pour l'ouverture des négociations d'adhésion à l'Union européenne, n'hésitant pas à mettre en balance son veto à celle de la Turquie.

<sup>62</sup> Discours télévisé du président croate Stjepan Mesic le 20.03.2003, [http://amb-croatie.fr/actualites/irak\\_gouv\\_croate.htm](http://amb-croatie.fr/actualites/irak_gouv_croate.htm)

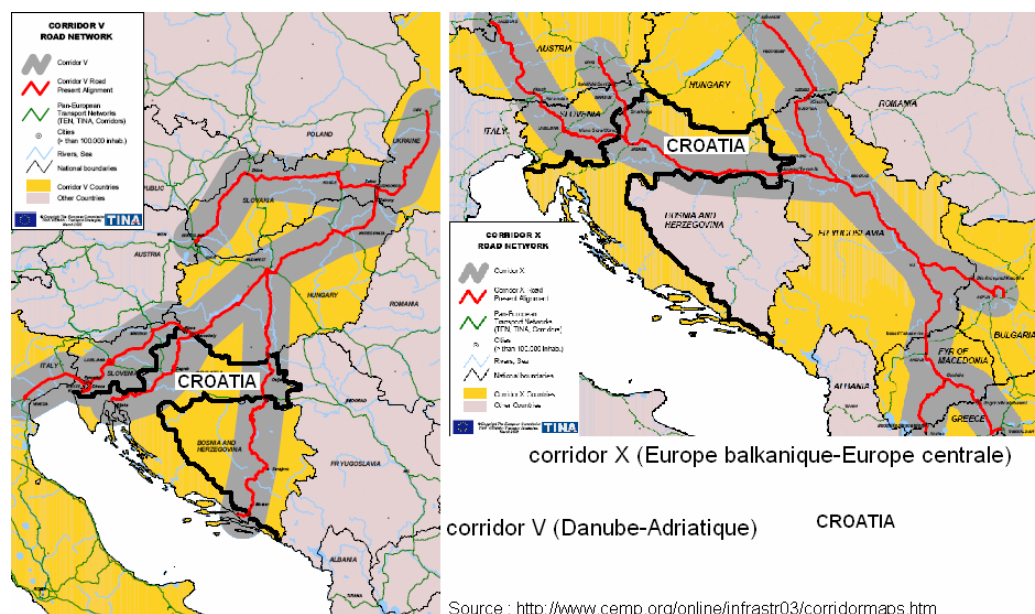
En cinquième lieu, la Croatie renforcerait la dimension méridionale de l'Union en s'inscrivant comme carrefour entre les voies de communications danubienne et méditerranéenne et comme nouvelle passerelle culturelle. Trop petit pour constituer une puissance centrale en Europe, la Croatie continuerait plutôt à être ce qu'elle a toujours été : une périphérie de puissances dominantes. Ayant longtemps constitué un tampon entre deux blocs impériaux - Autriche et Hongrie d'un côté, Ottomans de l'autre - la Croatie apparaît aujourd'hui comme un important carrefour européen, à la périphérie de l'Europe centrale, de l'Europe méridionale et de l'Europe balkanique.

*La Croatie, à la périphérie de trois ensembles européens.*



En termes de voies de communications, la Croatie apporterait à l'Union européenne une zone de transit entre la voie danubienne et la voie méditerranéenne. En effet, par la Slavonie, ouverte au Danube, et la côte dalmate, ouverte à la mer Adriatique, la Croatie ferait ainsi la jonction entre ces deux voies de communication majeures en Europe. D'ailleurs, dans le cadre de sa politique des transports, l'Union a défini un certain nombre de « corridors transeuropéens ». La Croatie figure sur deux d'entre eux, les corridors V (nord-sud) et X (est-ouest).

*La Croatie, carrefour de l'Europe du sud-est.*



Par ailleurs, ayant été au contact de plusieurs influences importantes, la Croatie pourrait constituer une passerelle culturelle en Europe du sud-est. En effet, elle reste imprégnée à la fois des 800 ans d'influence austro-hongroise – de 1102 à 1918 - des 300 ans d'influence vénitienne-italienne – de 1420 à 1718 - des 100 ans d'influence ottomane - de 1606 à 1699 plus 1718 et 1791. Elle contient aussi encore quelques traces de l'influence française de 1799 à 1815.

Enfin, la Croatie pourrait apporter un soutien actif à la politique européenne de sécurité et de défense (PESD), même si elle compte prioritairement sur l'OTAN pour assurer sa sécurité générale. Son armée de conscription, jeune mais aux cadres aguerris par les combats de l'indépendance pourrait parfaitement tenir sa place dans les opérations de l'Union européenne.

Tous ces éléments contribueraient donc à renforcer la puissance globale de l'Union européenne vis-à-vis de l'extérieur.

### 2.2.2. *Un système politique stable et une économie déjà bien intégrée à celle de l'Union.*

S'appuyant sur un système politique stable qui semble avoir réussi son virage démocratique, la Croatie apporterait à l'Union européenne une économie qui lui serait déjà très liée.

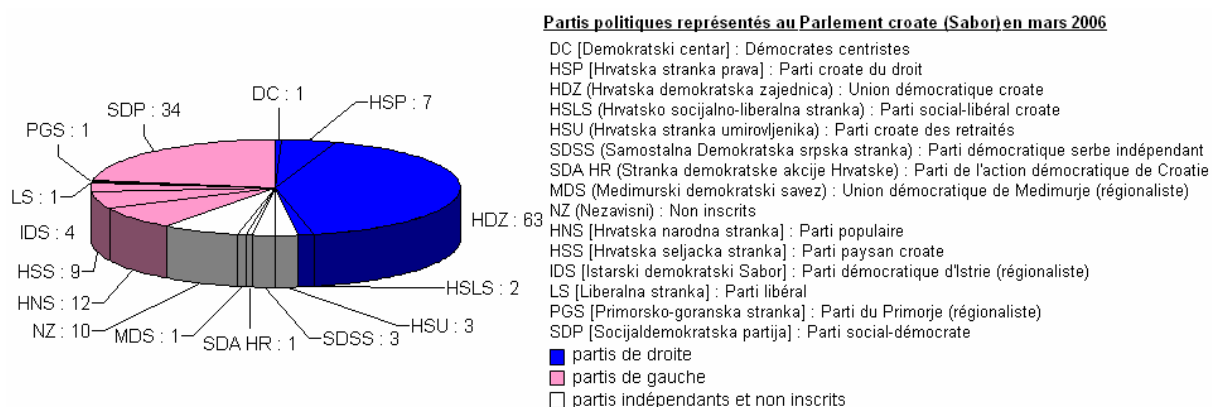
Sur le plan politique, la Croatie est une république parlementaire s'appuyant sur une Constitution, avec un président élu au suffrage universel pour cinq ans, un Parlement à chambre unique dont les 152 députés sont élus au suffrage direct proportionnel pour 4 ans. Le pays compte 14 partis politiques représentés au Sabor, équitablement répartis entre la gauche et la droite. Il est à noter la présence de trois partis régionalistes. Alors que l'époque 1990-2000, marquée par la présence au poste suprême de Franjo Tujman, était caractérisée par un style plutôt autoritaire et nationaliste – le contexte de guerre d'abord puis d'isolement diplomatique du pays ensuite le justifiait certainement – la période suivante a connu un régime plus souple qui a permis l'alternance politique. L'arrivée au poste de Premier ministre de M. Racan – centre gauche - en janvier 2000 suivie de celle de M. Mesic – social démocrate - comme Président de la République un mois plus tard suite au décès de M. Tujman ont créé les conditions de ce virage démocratique. C'est d'ailleurs à ce moment qu'a débuté réellement la dynamique d'adhésion du pays à l'Union européenne. Les élections législatives de 2003 ont ramené au pouvoir l'ex-parti nationaliste HDZ<sup>63</sup> de M. Tujman, devenu entre temps modéré, ce qui a fait craindre chez les ténors européens un ralentissement du mouvement de rapprochement de la Croatie vers l'Union européenne. Cette crainte s'est révélée non fondée car le nouveau Premier ministre, M. Sanader, s'est immédiatement attelé à réformer le pays pour créer les conditions d'une adhésion attendue pour 2007, au risque d'ailleurs de mécontenter sa population<sup>64</sup>.

---

<sup>63</sup> *Hrvatska demokratska zajednica* : Union démocratique croate.

<sup>64</sup> Daniel Thomas, *Croatie 2004-2005*, Le courrier des pays de l'Est, n°1050, juillet-août 2005, p 55.

## Composition du Parlement croate en 2006.



Réalisation : Y. Carré

Source : site Internet du Parlement croate [www.sabor.hr](http://www.sabor.hr) Consultation 05.03.2006.

Sur le plan économique, la Croatie est déjà très liée à l'Union européenne. La Commission considère qu'elle possède une économie de marché viable qui devrait "être en mesure de faire face à la concurrence et aux forces du marché à l'intérieur de l'Union"<sup>65</sup>. Au-delà des sommes injectées dans le cadre des programmes communautaires de pré-adhésion, et qui ont déjà été citées, la Croatie reçoit des investissements directs à l'étranger (IDE) de la part des entreprises extérieures. En 2004, le montant de ces IDE en provenance d'investisseurs de l'Union européenne était de 463 millions d'euros<sup>66</sup> soit presque trois fois le montant des aides communautaires de préadhésion. Il faut noter que les IDE représentaient 3,5% du PIB croate en 2004 ce qui plaçait le pays au septième rang parmi les pays d'Europe centrale, orientale et baltes, selon la Banque européenne pour la recherche et le développement (BERD)<sup>67</sup>. Surtout, la Croatie réalise la plupart de ses échanges commerciaux avec l'Union européenne. Le volume d'échanges a doublé entre 2000 et 2004. En 2004, 65 % des exportations croates se sont faites vers des pays de l'Union européenne. En retour, l'Union européenne était le premier fournisseur de la Croatie avec 70% de ses importations. Les produits échangés concernent surtout des produits industriels : équipement de transport, textile, machines outils, etc. Les meilleurs clients et fournisseurs sont traditionnellement l'Italie, l'Allemagne et l'Autriche. Il faut toutefois noter que la balance commerciale croate est largement déficitaire. En 2004, elle a importé de l'Union européenne pour 9,78 milliards d'euros alors qu'elle n'y a exporté que pour 3,92 milliards d'euros<sup>68</sup>.

Ainsi, avec la Croatie, l'Union européenne incorporerait au pays qui ne poserait pas de problème démocratique. Son entrée ne devrait pas non plus provoquer d'à-coup dans l'économie de l'Union.

### 2.2.3. Un catalyseur "malgré lui" de paix et de stabilité dans la région.

N'ayant aucune volonté hégémonique affichée dans la région, la Croatie s'est par toujours défiée de vouloir apparaître comme un leader régional de développement. Cependant, en se montrant

<sup>65</sup> Rapport de la Commission COM(2005) 561 final.

<sup>66</sup> Source : Eurostat. *Flux d'investissements directs sortant de l'UE ventilés selon les pays de destination*.

<sup>67</sup> Daniel Thomas, *Croatie 2004-2005*, Le courrier des pays de l'Est, n°1050, juillet-août 2005, p 63.

<sup>68</sup> Source : [http://europa.eu.int/comm/enlargement/croatia/economical\\_profile.htm](http://europa.eu.int/comm/enlargement/croatia/economical_profile.htm) Consultation 05.03.2006.

capable de s'arrimer solidement au modèle européen occidental, elle pourrait entraîner dans sa suite ses turbulents voisins du sud – Serbie-Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Albanie.

L'époque où la Croatie souhaitait annexer l'Herzégovine bosniaque au prétexte que cette région était peuplée majoritairement de Croates<sup>69</sup> est officiellement révolue. Rappelons qu'en 1995, au moment des accords de Dayton mettant fin aux combats en Bosnie-Herzégovine, la communauté internationale, au travers de la commission Badinter, avait refusé de modifier le tracé des frontières et ainsi de rattacher l'Herzégovine à la Croatie. Il continuerait donc à y avoir non concordance entre la nation croate et l'Etat croate. Faisant preuve d'une certaine « *realpolitik* », les dirigeants croates ont lâché officiellement leurs nationaux de Bosnie en 2000<sup>70</sup>, afin de pouvoir remplir une des conditions *sine qua none* de l'adhésion à l'Union européenne : la coopération régionale.

Par la suite, certains dirigeants européens<sup>71</sup> avaient formulé l'idée que la Croatie pourrait s'ériger en leader régional pour élever les autres Etats ex-yougoslaves au niveau de l'adhésion et permettre ainsi à l'Union européenne de les incorporer ensemble. Ce choix de la Croatie, effectué quelque peu par défaut s'appuyait aussi sur l'apparente solidité économique du pays et sa bonne stabilité économique. Or cette vision n'était pas du tout en accord avec les perceptions croates pour qui, cela a été exposé plus haut, les pays balkaniques sont leurs ennemis d'hier. La Croatie ne peut que regarder vers l'Europe occidentale. Aussi, aucun fait ne montre que la Croatie ait réellement souhaité prendre une place prépondérante dans la région. Les dirigeants croates préfèrent encore s'en tenir aux déclarations d'intention et situent habilement leur pays en tant que *''pont entre l'espace de l'Union et l'Europe du sud-est''*<sup>72</sup>, plutôt que comme chef de file d'un ensemble de pays en marche vers l'Europe<sup>73</sup>.

Cependant, l'attitude raisonnable et pragmatique de la Croatie, tournant le dos aux querelles du passé et se transformant vaille que vaille pour se rapprocher des standards de l'Union européenne, tant dans les domaines politiques qu'économiques, pourrait quand même entraîner dans son sillage ses voisins du sud, pour peu que la résolution du problème du Kosovo ne rallume pas le conflit. Lorsqu'elle sera membre de l'Union, la Croatie serait amenée inévitablement à resserrer ses liens économiques avec les derniers pays ex-Yougoslaves et l'Albanie, au minimum au travers de la politique européenne de voisinage mentionnée plus haut. Le domaine politique suivrait. A cet égard, on peut penser que l'arrestation en Espagne en décembre 2005 du général croate Gotovina, dernier inculpé croate poursuivi par le tribunal de La Haye, pourrait bien être suivie par celles des

---

<sup>69</sup> Les Croates de Bosnie sont issus de la partie de la Croatie tombée sous le joug ottoman, au XVI<sup>ème</sup> siècle.

<sup>70</sup> Emmanuelle Chaveneau-Le Brun, *La Croatie, nouvel Etat européen, essai de géographie politique*, mémoire en vue de l'obtention du doctorat en géographie, Université Paris IV Sorbonne 2004, p 209.

<sup>71</sup> Dont le président français Jacques Chirac - cf. discours du 11.5.2000 *''Croatie exemple pour le sud-est de l'Europe''* - ou le président de la Commission européenne Romano Prodi - cf. discours du 10.7.2003 *''La Croatie peut jouer un rôle positif sur la région''*, *''que la Croatie serve d'exemple pour toute la région des Balkans''*, etc.

<sup>72</sup> Discours du Premier ministre croate Ivo Sanader à la Maison de l'Europe le 15.11.2005 à Paris.

<sup>73</sup> Emmanuelle Chaveneau-Le Brun, *La Croatie, nouvel Etat européen, essai de géographie politique*, mémoire en vue de l'obtention du doctorat en géographie, Université Paris IV Sorbonne 2004, p 340.

Serbes Karadzic et Mladic, également poursuivis et introuvables depuis dix ans, même si l'action du gouvernement croate dans cette arrestation n'est pas flagrante<sup>74</sup>.

Ainsi, de façon peut-être indirecte, en rejoignant l'Union européenne, la Croatie pourrait contribuer à stabiliser ses voisins du sud-est.

Si la Croatie et l'Union européenne pourraient donc tous les deux tirer avantage de l'entrée de la première dans la seconde, chaque partie devrait néanmoins faire preuve de souplesse vis-à-vis de l'autre.

### 2.3. CEPENDANT, LES DEUX PARTIES DEVRAIENT COMPOSER..

A l'obligation de compromis et de négociation de la part de la Croatie répondrait la nécessité pour l'Union européenne de reconnaître les spécificités de l'adhésion croate.

#### 2.3.1. *La Croatie aurait l'obligation de compromis et de négociation.*

En entrant à l'Union européenne, la Croatie devrait naturellement accepter le compromis et la négociation avec les autorités de Bruxelles et ceux des autres Etats membres, dans les domaines de l'économie, du développement et de la politique. Si tout cela relève de l'évidence pour qui connaît quelque peu le fonctionnement et les règles du jeu communautaire, cela pourrait bien être un réel défi pour les autorités croates.

Dans le domaine économique, la Croatie devrait accepter l'application des règles communautaires et la concurrence des entreprises étrangères. Ce dernier point ne devrait pas poser de difficulté majeure pour les petites et moyennes entreprises qui ont été les premières à entrer dans le système de l'économie de marché. En revanche, pour les grandes entreprises qui sont encore actuellement faiblement privatisées, cela pourrait prendre plus de temps.

Dans le domaine du développement, la Croatie aurait à coopérer davantage avec ses voisins, soit dans le cadre de la politique régionale de l'Union, soit dans le cadre de sa politique de voisinage<sup>75</sup>.

Dans le premier cas, si ses rapports avec l'Italie et la Hongrie pourraient être satisfaisants, en revanche ceux avec la Slovénie risqueraient d'être plus crispés, au vu des derniers contentieux qui subsistent (Cf. § 1.3.2). Il lui faudrait donc faire preuve de souplesse vis-à-vis de ce voisin. Dans le second cas, elle devrait mener des projets en commun avec des pays vers qui elle rechigne à regarder : Serbie-Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Albanie.

Dans le domaine politique enfin, la Croatie devrait accepter les transferts de souveraineté prévus par les institutions européennes et qui fondent la construction européenne : politique agricole, marché intérieur, union douanière, etc. Elle devrait aussi accepter le droit de regard permanent de la Commission européenne sur nombre de domaines de la vie courante : fiscalité, budget et aides de

---

<sup>74</sup> Il faut noter que le général Gotovina, inculpé pour crime de guerre par le TPIY est en réalité considéré comme un héros national en Croatie, au vu de ses faits d'armes lors de la guerre d'indépendance.

<sup>75</sup> En effet, se retrouvant sur la limite extérieure des pays membres, la Croatie deviendrait un des acteurs de cette PEV.

l'Etat, etc. Par ailleurs, la Croatie se trouverait responsable d'une partie de la frontière extérieure de l'Union et donc en charge des contrôles sur les personnes et les biens. Concernant le contrôle aux personnes, même si elle ne ferait probablement pas partie de l'espace Schengen<sup>76</sup>, au moins dans les premières années, elle devrait donc être très attentive et agir dans la plus grande transparence vis-à-vis de Bruxelles. Cela l'obligerait en particulier à jouer le jeu vis-à-vis des Croates de Bosnie et de Serbie, qui pourraient être tentés de vouloir s'installer en Croatie, attirés par les perspectives de prospérité européennes.

### 2.3.2. *En contrepartie, elle pourrait ne pas être un partenaire facile.*

Par expérience malheureuse, les Croates se méfient de la supranationalité. Aussi, ils ne lâcheront pas facilement une indépendance chèrement acquise. Ainsi qu'il a été dit plus haut, les Croates ont sauvé leur autonomie au travers des vicissitudes des siècles et malgré les dominations étrangères, y compris de longue durée et en dépit de la petite taille de leur peuple. Il n'y a pas de raison objective pour que l'Union européenne les dissuade de poursuivre dans cette voie, d'autant plus qu'en Croatie, les « eurosceptiques » sont nombreux<sup>77</sup>.

Si la Croatie accepte aujourd'hui d'obtempérer bon gré mal gré aux exigences européennes - plus de revendication sur l'Herzégovine, collaboration avec le tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, coopération avec les Etats balkaniques<sup>78</sup> - il faudrait rester lucide : elle a intérêt à soigner son image pour accéder à son but qui est l'adhésion à l'Union européenne. Une fois que celle-ci sera effective, il faudrait s'attendre à ce que les Croates défendent leurs intérêts jusqu'au bout. Par exemple, il ne faudrait pas espérer voir la Croatie accorder facilement l'immunité aux citoyens des pays de l'Union vis-à-vis de la Cour pénale internationale (CPI), comme elle a déjà refusé de le faire pour les Etats-Unis, pour des raisons de susceptibilité et de volonté d'égalité avec les autres Etats<sup>79</sup>.

Par ailleurs, la Croatie pourrait se montrer très réticente à l'égard de la politique de régionalisation de l'Union européenne. Le système politique et administratif croate, semblable à celui de la France, repose sur la centralisation. L'unité de la Croatie s'est faite à partir d'une région historique – la Croatie centrale - qui s'est peu à peu attachée au fil de l'histoire à des régions périphériques et de

---

<sup>76</sup> Rappelons que l'accord de Schengen en vigueur depuis 1995 garantit la liberté de circulation des personnes à l'intérieur de la zone des pays signataires. Celle-ci comprend actuellement 15 pays : Espagne, Portugal, Italie, France, Allemagne, Danemark, Autriche, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Islande, Norvège, Suède, Finlande, Grèce. En corollaire, il impose des contrôles stricts aux frontières extérieures.

<sup>77</sup> Selon une enquête du journal croate *Vecernji Lis*, 44% des personnes interrogées en mai 2005 se sont déclarées opposées à l'adhésion, principalement à cause du retardement de l'ouverture des négociations d'adhésion, suite aux recommandations du TPIY. Daniel Thomas, *Croatie 2004-2005, bloquée aux portes de l'Union européenne*, périodique *Le courrier des Pays de l'Est*, n°1036, novembre 2005, p. 59.

<sup>78</sup> Elle n'a toutefois pas retiré la plainte qu'elle avait déposée en 1999 devant la Cour internationale de justice contre la Yougoslavie – devenue Serbie-Monténégro - pour violation de la convention de 1948 sur le génocide, malgré la demande officielle, au nom de la réconciliation, de certains pays de l'Union.

<sup>79</sup> Ce point m'a été inspiré par M. l'ambassadeur GM. CHENU, dans une lettre du 25 novembre 2005.

cultures propres : Slavonie, Dalmatie, Istrie. Aussi, Zagreb serait plutôt méfiante à l'égard des velléités régionalistes de l'Union européenne, principalement de la part de la Commission. Le président Tujman avait déjà combattu les tentatives d'autogestion des régions géographiquement éloignées, comme le nord de la Dalmatie, ou culturellement originales, comme l'Istrie<sup>80</sup>.

Enfin, nous ne reviendrons pas sur la tentation que la Croatie pourrait avoir de remettre en question le bien-fondé du moratoire de trois mois demandé par la Communauté européenne quant à l'exercice de l'indépendance en 1991 (Cf. §1.3.1). Disons simplement que cela pourrait lui servir d'argument pour demander des réparations, suite aux dommages liés à ce moratoire.

Ainsi, la Croatie ne devrait pas être un partenaire facile dans l'Union européenne. La France et la Grande Bretagne, qui avaient tergiversé avant de reconnaître son indépendance, pourraient bien l'apprendre à leurs dépens.

---

<sup>80</sup> Idem.

## CONCLUSION.

Pour un citoyen peu au fait de l'histoire et des spécificités croates, l'entrée de la Croatie dans l'Union européenne pourrait être vécu comme normale et relativement transparente pour la Communauté, vu la position géographique du pays – sa capitale Zagreb est sur le même méridien que Vienne et sur le même parallèle que Lyon – et sa petite taille – un dixième de la France.

Un œil plus averti remarquerait qu'en intégrant l'Union européenne, la Croatie verrait immédiatement réalisées ses aspirations les plus profondes. En effet, tant que ses voisins du sud-est la Serbie-Monténégro et la Bosnie-Herzégovine resteraient en dehors de l'Union, elle quitterait la sphère des Balkans qui sont pour elle synonymes d'oppression. Par contre-coup elle se raccrocherait à l'Europe occidentale, dont l'histoire montre qu'elle fut si proche. Elle aurait, enfin, la possibilité de s'inscrire dans un ensemble multinational sans crainte de domination. A l'inverse, l'Union gagnerait peu de choses : une démographie et une économie modestes, une corruption non négligeable et un membre de plus à écouter et à satisfaire. Voire, elle aurait de nouveaux défis à relever : des contentieux entre pays membres voisins, des réfugiés n'ayant pas rejoint leurs pays, des citoyens inculpés devant un tribunal pénal international.

Les deux parties verraient probablement des avantages à l'intégration de la Croatie, à la hauteur de ce qu'ils représentent. L'Union européenne apporterait naturellement de quoi amener progressivement le pays parmi les plus sûrs et les plus développés, grâce à la formidable dynamique démocratique qu'elle entretient et grâce à tous les dispositifs d'aides communautaires, prenant la relève des programmes d'aide à l'adhésion. En contrepartie, et bien que de petite taille, la Croatie apporterait des éléments de puissance à l'Union : une grande partie des ressources de la mer Adriatique, un terminal du pétrole russe, un pays soucieux de légalité, non inféodé à une grande puissance extérieure, une zone carrefour qui renforcerait l'identité méridionale de l'Union. Naturellement, les rapports risquent de ne pas être idylliques : la Croatie devrait faire preuve de beaucoup de souplesse et l'Union européenne se rendrait compte que le nouvel arrivant ne serait pas toujours commode.

Au bilan, en intégrant la Croatie, l'Union européenne incorporerait un peuple qui a longtemps été à la périphérie d'un ou de plusieurs autres mais qui a toujours réussi, par son âcreté, à sauvegarder son identité et donc son existence. En tant que pays membre, la Croatie continuerait certainement dans cette voie.

Cependant, la situation dans les autres pays ex-yougoslaves ne laisse pas d'inquiéter. La Croatie membre de l'Union serait alors aux premières loges faces aux évolutions qui pourraient survenir : alliance entre la Serbie et le Monténégro, unité de la Bosnie-Herzégovine, avenir du Kosovo, etc. Aura-t-elle les moyens de se protéger ? Pourra-t-elle éventuellement en tirer quelques avantages ?

## **BIBLIOGRAPHIE.**

### Livres :

Istvan Bibo, *Misère des petits Etats d'Europe de l'Est*, traduction française de l'ouvrage original en Hongrois de 1949, Paris ; Bibliothèque Albin Michel (Idées), 1993, pp. 129-200.

Pascal Boniface, Bastien Nivet, *Petit dico européen*, Paris ; Presses universitaires de France (Major), 2002, 180 pages.

Georges Castellan, Gabrijela Vidan, *La Croatie*, Paris ; Presse universitaire de France (Que sais-je?), 1998, 128 pages.

Jean-François Drevet, *L'élargissement de l'Union européenne, jusqu'où ?* Paris ; L'Harmattan, 2004, 384 pages.

Georges Prévélakis, *Les Balkans, cultures et géopolitique*, Paris ; Nathan (Géographie d'aujourd'hui), 1994, 192 pages.

Ernest Weibel, *Histoire et géopolitique de l'Europe centrale, de l'Antiquité à l'Union européenne*, Paris ; Ellipses (référence géopolitique), 2004, 560 pages.

### Articles :

Marc Gjidara, *La Croatie, un jeune Etat pour une ancienne nation d'Europe*, addendum du périodique Transitions et sociétés n°8, Paris ; Magna Europa, juin 2005, pp. 82-120.

Joseph Krulic, Djuro Njavro, Ines Sabotic, Vlado Sakic, Georges-Marie Chenu, David Beausoleil. *Croatie et Slovénie*, périodique Transitions et sociétés n°7, Paris ; Magna Europa, décembre 2004, pp. 17-62.

Daniel Thomas, *Croatie 2002-2003, résolument tournée vers l'Europe*, périodique Le courrier des Pays de l'Est, n°1036, août 2003, pp. 46-58.

Daniel Thomas, *Croatie 2004-2005, bloquée aux portes de l'Union européenne*, périodique Le courrier des Pays de l'Est, n°1036, novembre 2005. pp. 55-67.

### Autres documents :

Emmanuelle Chaveneau-Le Brun, *La Croatie, nouvel Etat européen, essai de géographie politique*, mémoire en vue de l'obtention du doctorat en géographie, Université Paris IV Sorbonne 2004, 434 pages.

Commission des communautés européennes, *Avis sur la demande d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne*, Communication de la Commission, Bruxelles, 20 avril 2004, 147 pages.

Stjepan Mesic (Président de la République de Croatie), *Ce que l'Europe gagne avec la Croatie*, Le journal du Parlement, janvier 2004.

Ivo Sanader (Premier ministre de la République de Croatie). *La Croatie européenne*, allocution prononcée à la Maison de l'Europe, Paris, 15 novembre 2005.

### Sites Internet :

<http://www.hr/> Principal site portail croate, en croate et en anglais.

<http://www.amb-croatie.fr/> Site de l'ambassade de Croatie en France.

<http://www.europa.eu.int/> Site portail de l'Union européenne.

<http://epp.eurostat.cec.eu.int/> Site du service d'informations statistiques de l'Union européenne.

<http://www.info-europe.fr/> Site du centre d'information sur l'Europe.

<http://www.robert-schumann.org/> Site de la fondation Robert Schumann.

## ANNEXE : QUELQUES DONNEES SUR LA CROATIE.

### Fiche pays

|                                       |   |
|---------------------------------------|---|
| <b>Situation</b>                      | La Croatie est située sur la façade méditerranéenne de l'Europe centrale  |
| <b>Capitale</b>                       | Zagreb (800 000 habitants, 1,1 million avec l'agglomération)  |
| <b>Superficie</b>                     | 56 542 km <sup>2</sup> (terres)<br>31 067 km <sup>2</sup> (eaux territoriales)  |
| <b>Population</b>                     | 4,44 millions d'habitants (2001)<br>79 hab./km <sup>2</sup>   |
| <b>Chef de l'État</b>                 | <b>Stjepan Mesić</b> , Président de la République élu au suffrage universel direct le 18/02/2000 pour un mandat de cinq ans.  |
| <b>Chef du gouvernement</b>           | <b>Ivo Sanader</b> , Premier ministre nommé le 23/12/2003 pour un mandat de quatre ans.   |
| <b>Président du parlement (Sabor)</b> | <b>Vladimir Šeks</b> , 9e législature issue des élections du 23/11/2003.  |
| <b>Régime politique</b>               | République unitaire, démocratie parlementaire (indépendance : 8 octobre 1991)   |
| <b>Nom conventionnel</b>              | Croatie (court)<br>République de Croatie (long)<br>Hrvatska (local court)<br>Republika Hrvatska (local long)  |
| <b>Abréviation internationale</b>     | HR (domaine Internet : .hr)   |
| <b>Mer</b>                            | <b>Adriatique</b> (1 777 km de littoral continental)  |
| <b>Nombre d'îles et d'îlots</b>       | 1 185 (4 058 km de littoral insulaire)  |
| <b>Principales îles</b>               | Krk, Cres, Brač, Hvar, Pag, Korčula, Dugi otok  |
| <b>Rivières</b>                       | Sava (562 km), Drava (305 km), Danube (188 km), Kupa (296 km) (partie croate)   |
| <b>Lacs</b>                           | Vransko (30 km <sup>2</sup> ), Peruca (13 km <sup>2</sup> )   |
| <b>Climat</b>                         | continental : 0°C (jan.)/21°C (juil.) ; côtier : 9°C (jan.)/26°C (juil.)  |
| <b>Point culminant</b>                | Dinara (1 831 m)  |
| <b>Grandes villes</b>                 | Zagreb (800 000 hab.)<br>Split (190 000 hab.)<br>Rijeka (145 000 hab.)<br>Osijek (115 000 hab.)<br>Zadar (73 000 hab.)<br>Slavonski Brod (65 000 hab.)<br>Velika Gorica (64 000 hab.)<br>Karlovac (60 000 hab.)<br>Pula (60 000 hab.)<br>Sisak (52 000 hab.)<br>Sibenik (52 000 hab.)<br>Varazdin (49 000)<br>Dubrovnik (44 000 hab.) |
| <b>Administration territoriale</b>    | 21 régions ou comitats ( <i>zupanija</i> )<br>123 villes ( <i>grad</i> )<br>420 départements ( <i>općina</i> )<br>6812 municipalités ( <i>naselja</i> )   |
| <b>Blason</b>                         | Echiqueté de 25 pièces de gueules et d'argent (rouge et blanc) coiffé des cinq écus régionaux (Illyrie, Dubrovnik, Dalmatie, Istrie et Slavonie)  |
| <b>Hymne national</b>                 | « Notre belle patrie » (Lijepa naša domovino). Texte de Antun Mihanović (1835), musique de Josip Runjanin (1846).   |
| <b>Fête nationale</b>                 | 25 juin - déclaration d'indépendance en 1991 (promulguée le 8 octobre)  |
| <b>Monnaie</b>                        | HRK (la kuna = 100 lipas)<br>1 euro = 7,35 kunas (juillet 2002)   |
| <b>Langue</b>                         | Le croate (s'écrit en caractères latins)  |



|   |  |
|---|--|
| <b>Principales confessions religieuses</b>              | catholiques (87,8 %) • orthodoxes (4,4 %) • musulmans (1,3 %) • grécocatholiques (0,1 %) • protestants (0,3 %) • juifs (0,01 %) • sans confession et autres religions (6,2 %)  |
| <b>Indicatif téléphonique</b>                           | 385<br>Zagreb : (0)1 / Split : (0)21 / Dubrovnik : (0)20   |
| <b>Fuseau horaire</b>                                   | Hiver : GMT+1 / été : GMT+2 (pas de décalage horaire avec la France)   |
| <b>Normes techniques</b>                                | Électricité : 120/220 V, 50 Hz/AC - tv/vidéo : PAL   |
| <b>Circulation automobile</b>                           | Circulation à droite. Codes allumés en plein jour. Limitation de vitesse : 130 km/h sur autoroute, 50 km/h en agglomération. Alcoolémie autorisée : 0,0 g/l (Tolérance zéro).  |
| <b>Code INSEE</b>                                       | 119 (depuis le 01/01/1991)   |
| <b>Parcs nationaux</b>                                  | <b>Brijuni</b> (îles et vestiges romains) 36 km <sup>2</sup> • <b>Kornati</b> (archipel de 140 îles) 224 km <sup>2</sup> • <b>Krka</b> (canyon, cascades) 142 km <sup>2</sup> • <b>Mljet</b> (île, végétation méditerranéenne) 31 km <sup>2</sup> • <b>Paklenica</b> (canyon) 36 km <sup>2</sup> • <b>Plitvice</b> (lacs, cascades) 195 km <sup>2</sup> • <b>Risnjak</b> (montagne) 30 km <sup>2</sup> • <b>Velebit Nord</b> (montagne) 12 km <sup>2</sup> |
| <b>Sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO</b> | • Plitvice, parc national<br>• Centre historique de Split et Palais de Dioclétien<br>• Vieille ville de Dubrovnik<br>• Centre historique de la ville de Trogir<br>• Basilique St-Euphrase de Poreč et son complexe épiscopal<br>• Cathédrale Saint-Jacques de Sibenik  |
| <b>Jours fériés</b>                                     | • 1er janvier - Nouvel An<br>• 6 janvier - Epiphanie<br>• Lundi de Pâques<br>• 1er mai - Fête du Travail<br>• Fête-Dieu (le deuxième jeudi après la Pentecôte)<br>• 22 juin - Résistance antifasciste<br>• 25 juin - Fête nationale (*)<br>• 5 août - Jour du Souvenir national<br>• 15 août - Assomption<br>• 8 octobre - Jour de l'Indépendance<br>• 1er novembre - Toussaint<br>• 25-26 décembre - Fêtes de Noël  |
|   | (*) le 25 juin a remplacé le 30 mai depuis 2002  |

Source : site Internet de l'ambassade de Croatie en France. Consultation 10.03.2006.

<http://www.amb-croatie.fr/croatie/index.htm>

## TABLE DES MATIERES.

|  |           |
|--|-----------|
| <b>INTRODUCTION.....</b>   | <b>1</b>  |
| <b>1. DES L'INSTANT OU ELLE REJOINDRAIT L'UNION EUROPEENNE, LA CROATIE SERAIT LA PRINCIPALE GAGNANTE, AVEC DES GAINS AFFECTIFS CERTAINS.....</b> | <b>2</b>  |
| <i>1.1. L'UNION EUROPEENNE DEVRAIT INCORPORER UN PAYS AUX PERFORMANCES MODESTES.</i> .....   | 2         |
| 1.1.1. Un faible impact en termes de population et de démographie. ....  | 2         |
| 1.1.2. Un faible impact macroéconomique. ....  | 3         |
| 1.1.3. Une voix de plus dans les prises de décision. ....  | 6         |
| <i>1.2. A L'INVERSE, LA CROATIE REALISERAIT SES ASPIRATIONS PROFONDES.....</i>   | <i>8</i>  |
| 1.2.1. La sortie des Balkans. ....   | 8         |
| 1.2.2. La reconnaissance de son appartenance à l'Europe. ....  | 9         |
| 1.2.3. Une nouvelle possibilité d'expression, enfin plus démocratique. ....  | 11        |
| <i>1.3. ET CETTE ADHESION AMENERAIT VRAISEMBLABLEMENT DE NOUVEAUX DEFIS POUR L'UNION EUROPEENNE.</i> .....                                       | <i>12</i> |
| 1.3.1. Le problème des réfugiés serbes. ....   | 12        |
| 1.3.2. Des contentieux entre voisins européens. ....   | 13        |
| 1.3.3. Un pays membre possédant des inculpés au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).....                                   | 14        |
| <b>2. PLUS PROFONDEMENT, CHAQUE PARTIE Y VERRAIT DES AVANTAGES, ET AUSSI QUELQUES PROBABLES DECONVENUES.....</b>                                 | <b>16</b> |
| <i>2.1. L'UNION EUROPEENNE CONTRIBUERAIT A RENFORCER LA SITUATION GENERALE DE LA CROATIE.</i> .....  | <i>16</i> |
| 2.1.1. Une assurance pour une paix durable.....  | 16        |
| 2.1.2. De quoi accélérer le rattrapage du niveau de vie occidental. ....   | 17        |
| 2.1.3. De quoi atténuer les disparités internes.....   | 18        |
| <i>2.2. EN RETOUR, LA CROATIE POURRAIT PARTICIPER POSITIVEMENT A LA CONSTRUCTION EUROPEENNE.</i> .....   | <i>20</i> |
| 2.2.1. L'apport d'éléments de puissance non négligeables. ....   | 20        |
| 2.2.2. Un système politique stable et une économie déjà bien intégrée à celle de l'Union.....  | 24        |
| 2.2.3. Un catalyseur "malgré lui" de paix et de stabilité dans la région.....  | 25        |
| <i>2.3. CEPENDANT, LES DEUX PARTIES DEVRAIENT COMPOSER.....</i>  | <i>27</i> |
| 2.3.1. La Croatie aurait l'obligation de compromis et de négociation. ....   | 27        |
| 2.3.2. En contrepartie, elle pourrait ne pas être un partenaire facile.....  | 28        |
| <b>CONCLUSION. ....</b>  | <b>30</b> |
| <b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>  | <b></b>   |
| <b>ANNEXE : QUELQUES DONNEES SUR LA CROATIE.....</b>   | <b></b>   |